

Les Cahiers de la Solidarité n°14

Décrochage scolaire, comprendre pour agir

Le présent ouvrage a été réalisé sur la base des interventions, débats et réflexions qui ont émergé lors du colloque organisé le 16 mars 2007 par le Think tank *Pour la Solidarité* à l'initiative du Rotary Club de Bruxelles :

« ***Décrochage scolaire : quelles solutions?*** »²

Asbl *Pour la Solidarité*, juin 2007

Rue Coenraets, 66 à 1060 Bruxelles

Tél. : +32.2.535.06.63 – Fax : +32.2.539.13.04

info@pourolsolidarite.be - www.pourolsolidarite.be

ISBN : 978-2-9600689-6-2

Dépôt légal : D/2007/11.262/8

² Pour recevoir le programme de cette journée, la liste des participants, ou d'autres informations complémentaires : severine.karko@pourolsolidarite.be

Le Think tank européen ***Pour la Solidarité*** (asbl) – association au service de la cohésion sociale et d'un modèle économique européen solidaire – travaille à la promotion de la solidarité, des valeurs éthiques et démocratiques sous toutes leurs formes et à lier des alliances durables entre les représentants européens des cinq familles d'acteurs socio-économiques.

À travers des projets concrets, il s'agit de mettre en relation les chercheurs universitaires et les mouvements associatifs avec les pouvoirs publics, les entreprises et les acteurs sociaux afin de relever les nombreux défis émergents et contribuer à la construction d'une Europe solidaire et porteuse de cohésion sociale.

Parmi ses activités actuelles, ***Pour la Solidarité*** initie et assure le suivi d'une série de projets européens et belges ; développe des réseaux de compétence, suscite et assure la réalisation et la diffusion d'études socioéconomiques ; la création d'observatoires ; l'organisation de colloques, de séminaires et de rencontres thématiques ; l'élaboration de recommandations auprès des décideurs économiques, sociaux et politiques.

Pour la Solidarité organise ses activités autour de différents pôles de recherche, d'études et d'actions : la citoyenneté et la démocratie participative, le développement durable et territorial et la cohésion sociale et économique, notamment l'économie sociale.

Think tank européen ***Pour la Solidarité***

Rue Coenraets, 66 à 1060 Bruxelles

Tél. : +32.2.535.06.63 – Fax : +32.2.539.13.04

info@pourolsolidarite.be

www.pourolsolidarite.be

Les Cahiers de la Solidarité
Collection dirigée par Denis Stokkink

- Séverine Karko, *Femmes et Villes : que fait l'Europe ? Bilan et perspectives*, Série Développement durable territorial et politique de la ville, n°12 (n°13, version néerlandaise), 2007.
- Sophie Heine, *Modèle social européen, de l'équilibre aux déséquilibres*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°11, 2007.
- La diversité dans tous ses états*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°10, 2007,
- Francesca Petrella et Julien Harquel, *Libéralisation européenne des services et secteur associatif*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°9, 2007.
- Annick Decourt et Fanny Gleize, *Démocratie participative en Europe. Guide de bonnes pratiques*, Série Citoyenneté et démocratie participative, n°8, 2006.
- Éric Vidot, *La Reprise d'entreprises en coopératives : une solution aux problèmes de mutations industrielles ?*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°7, 2006.
- Anne Plasman, *Indicateurs de richesse sociale en Région bruxelloise*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°6, 2006.
- Sarah Van Doosselaere, *Démocratie participative, dialogues civil et social dans le cadre du modèle social européen. Une description générale des concepts*, Série Citoyenneté et démocratie participative, n°5, 2004.
- Anne Plasman, *Calcul des indicateurs de richesse économique et de solidarité en Belgique*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°4, 2004.
- Entrepreneuriat collectif et création d'entreprises dans un cadre d'économie sociale*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°3, 2004.
- Relevé, analyse, évaluation et recommandations en matière d'expériences innovantes de partenariats entre entreprises privées, syndicats et/ou ONG dans la lutte contre les discriminations et en matière d'intégration des populations immigrées*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°2, 2004.
- Anne Plasman, Dimitri Verdonck, *La Politique de cohabitation-intégration à Bruxelles*, Série Citoyenneté et démocratie participative, n°1, 2004.

Table des matières

Mot d'ouverture, Marinette de Cloedt	p. 7
Introduction générale, Séverine Karko et Denis Stokkink	p. 9
<i>L'école à l'épreuve de la réalité sociale</i>	p. 11
Regard sur le système scolaire, Entretien avec Ahmed Medhouné	p. 13
Décrochage scolaire et territoire : l'expérience du Centre d'action globale de Molenbeek-Saint-Jean, <i>Solidarité Savoir</i> , Laurence Dufaj	p. 19
Décrochage scolaire : un enjeu d'école et de société, Bernard de Vos	p. 29
<i>Les réponses institutionnelles au décrochage scolaire</i>	p. 35
La politique d'accrochage scolaire de la Communauté française, Marie Arena	p. 37
L'action de la Région bruxelloise pour lutter contre le décrochage, Charles Picqué	p. 43

<i>Témoignages :</i> <i>Regards et expériences d'acteurs de terrain</i>	p. 49
Le dispositif d'accrochage scolaire de la Région bruxelloise, Pascale Labiau	p. 51
L'intervention policière en matière de décrochage scolaire : l'expérience de la Zone de police Bruxelles-Capitale Ixelles, Yves Van de Vloet	p. 57
La médiation scolaire, Ahmad Aminian	p. 63
L'expérience originale de la « <i>Motivation Globale</i> » menée par l'asbl Odyssee, Entretien avec Nicolas Roubaud	p. 67
Décrochage scolaire : le point de vue de l'enseignant, Entretien avec Marie-Ange Veyckemans	p. 73
Les Services d'accrochage scolaire, Chantal Charlier et Maurice Cornil	p. 77
L'action « décrochage » initiée par le Rotary Club de Bruxelles, Claude Arnold et Philippe Smits	p. 87
Du décrochage à l'accrochage. En guise de conclusion, Anne-Marie Pirard	p. 95
Présentation des auteurs	p. 103

Mot d'ouverture

Marinette de Cloedt²

Mesdames, Messieurs,

Chers lecteurs,

Quand on reçoit un cadeau,

On répond **Merci**

Merci de m'offrir en début de ce mandat à l'instruction publique,

Le plus beau des cadeaux :

Votre présence ici !!!

Le décrochage scolaire ?

Il suffit d'un rien

Il suffit d'un tout...

Un chagrin, un divorce, une souffrance, un échec, un souvenir, une peur... un oiseau ...

Deux et deux ... quatre

Quatre et quatre ... huit

Huit et huit font seize

Mais voilà l'oiseau-lyre

Qui passe dans le ciel

L'enfant le voit

L'enfant l'entend

L'enfant l'appelle...

[Prévert]

... et voilà déjà

² Échevin de l'instruction publique de la commune d'Ixelles.

C'est fait...

Il a décroché !!!

Et s'il suffisait d'un rien

Il faudra **beaucoup**... pour le raccrocher...

Écoute

Cœur

Humanité

Vecteur d'attention

Confiance

Intérêt

Présence

Aide

Respect

Compréhension

Honnêteté

Encadrement

Dialogue

Revalorisation

Un sourire

Et beaucoup d'Amour !

Et de ces « petits riens »

On fera un grand tout

Il se raccrochera au fil de la vie

Et marchera vers ce soleil qui brille...

Alors avec fierté

Je vous offre hospitalité,

Café

... ces « petits riens » !

Je vous dis merci

Et suis sûre que tous ici

Repartirez grandis... enrichis

Et prêts à faire ensemble... de grands « tous »

Introduction générale

Séverine Karko et Denis Stokkink²

L'école joue de nombreux rôles, tous d'une importance considérable pour l'avenir des jeunes et *a fortiori* de notre société. Elle est, à la fois, formatrice, éducatrice, intégratrice et socialisatrice. Comme toute institution, elle fait l'objet de remise en cause et connaît une série de difficultés.

Parmi les phénomènes inquiétants qui frappent l'école figure le décrochage scolaire. Il s'agit d'un problème qui touche de plus en plus de jeunes dans de nombreux pays européens. Il peut entraîner d'importantes conséquences néfastes, tant pour le jeune décrocheur que pour la société alors en constat d'échec.

Le décrochage peut se manifester sous plusieurs formes. L'unité de promotion éducation santé de l'Université libre de Bruxelles met en évidence trois types de décrochage scolaire¹ :

- **Le décrochage amical** : les élèves qui décrochent le font suite à la mauvaise influence de condisciples qui sont eux-mêmes en décrochage. Ces jeunes entretiennent bien souvent des relations distantes avec leurs parents.
- **Le décrochage solitaire** : le jeune décroche en raison d'un malaise personnel important ; il a beaucoup de mal à communiquer, que ce soit avec ses parents, ses professeurs ou ses amis et peut souffrir d'autres troubles psychologiques plus

² Think tank *Pour la Solidarité*.

¹ Unité de promotion éducation santé (PROMES), *La santé et le bien-être des jeunes d'âge scolaire. Quoi de neuf depuis 1994 ?*, ULB, 2003, page 99.

ou moins importants (angoisse, dépression, etc.)

- **Le décrochage familial** : cautionné donc par la famille. Il se rencontre lorsque l'élève arrête l'école momentanément avec l'accord de ses parents en attendant un changement d'orientation. Il n'entraîne généralement pas de conséquences négatives.

Le décrochage scolaire revêt des réalités de terrain diverses et éminemment subjectives. Il s'agit d'un phénomène complexe qu'une seule approche par les chiffres ne suffirait à interpréter. Pour cette raison, *Pour la Solidarité*, qui s'intéresse particulièrement aux questions de cohésion sociale, a choisi de présenter, avec un ensemble de partenaires, cette problématique à travers une analyse croisée, interdisciplinaire et transversale.

Avec ce *Cahier de la Solidarité*, il s'agit d'apporter les outils nécessaires pour une meilleure compréhension du décrochage scolaire et de mettre en évidence les pistes possibles d'actions. Il s'agit de **comprendre** le phénomène pour **agir** en faveur de l'accrochage scolaire.

L'école à l'épreuve de la réalité sociale

Regard sur le système scolaire

Entretien avec **Ahmed Medhouné**²

Les conditions de scolarisation à Bruxelles

Il est indéniable que les conditions de scolarisation sont inégales, et c'est particulièrement le cas à Bruxelles où elles varient de manière flagrante d'un établissement à l'autre.

Certaines écoles concentrent en effet les difficultés liées au type de public scolaire qui les fréquente, par exemple, les primo-arrivants qui sont inégalement répartis dans les écoles bruxelloises ou les élèves issus des milieux défavorisés. Ces établissements ne disposent pas des moyens optimaux pour assurer une bonne scolarisation des élèves. De plus, ils ne sont plus ces sanctuaires paisibles à l'abri des problèmes de société. Ils sont devenus de véritables éponges qui absorbent les problèmes de la ville, surtout lorsqu'ils sont fréquentés par des élèves plus âgés, qui ont déjà une expérience de la rue ou bien des élèves qui sont fâchés contre l'école.

Pourquoi sont-ils fâchés ? Parce que trouver du sens à l'école ne va pas de soi. Par exemple, l'orientation imposée vers des filières professionnelles dites aussi « filières de relégation », qui sont aujourd'hui dévalorisées, peut entraîner une certaine frustration. Ces réorientations sont d'ailleurs considérées comme une exclusion de l'intérieur. Alors quelles solutions apporter à ces frustrations : l'acharnement pédagogique ou la reconnaissance de la perte du sens (goût du savoir, de l'apprentissage,...) ? Ce sentiment d'exclusion est

² Directeur de Schola-ULB. *Restitution synthétique d'entretien.*

accru par la concentration de ces élèves dans les mêmes établissements homogènes d'un point de vue ethnique et social. On peut véritablement parler de ségrégation ou d'apartheid scolaire.

Le système éducatif belge est en effet fortement divisé. À Bruxelles, il y a d'abord une forte compétition entre les établissements francophones et les établissements néerlandophones, doublée d'une concurrence entre les réseaux, officiels et libres. À cela s'ajoute la multiplicité des filières. Il y a, en région bruxelloise, environ sept cent écoles et l'enseignement libre confessionnel concentre plus de la moitié des élèves. Face à une telle offre, les parents ont une totale liberté de choix et de circulation. Le « zapping scolaire » est rendu possible en raison de l'absence de la régulation de l'offre scolaire telle qu'elle peut exister en France avec la carte scolaire. Cette liberté de choix a pour effet pervers la ghettoïsation car, plutôt que de construire l'école populaire, on la fuit.

Les parents sont des « consommateurs » scolaires qui « investissent » pour l'avenir de leurs enfants. Leurs exigences sont d'autant plus fortes que l'obtention d'un diplôme est, aujourd'hui, nécessaire mais insuffisante pour garantir l'insertion socioprofessionnelle des jeunes. La concurrence entre les écoles en est donc accrue, comme l'attestent les publicités dans le métro bruxellois qui vantent les qualités de tel ou tel établissement. Ces établissements peuvent dès lors se permettre de mettre en place des procédures de sélection pour attirer les « bons » élèves et éconduire les moins bons.

L'harmonisation des dates d'inscription, décidée par la Ministre-Présidente de la Communauté française, Marie Arena, constitue une petite restriction bien nécessaire pour lutter contre cette ségrégation scolaire qui engendre la scolarisation dans l'entre-soi, choisie ou subie. Les parents, qui défendent l'intérêt de la chair de leur chair sont évidemment plus enclins à envisager le meilleur pour leurs enfants et à éviter les écoles ayant une mauvaise réputation. Ce qui fait d'eux de bons pères de famille mais des mauvais citoyens et pose une limite au vivre-ensemble. Au niveau scolaire, le brassage est donc difficile à organiser.

Les élèves défavorisés sont forcés de fréquenter des écoles qui concentrent les difficultés (chômage des parents, violence, décrochage, etc.). Or l'homogénéité scolaire offre les meilleures conditions sociales possibles ! L'enjeu réside donc dans l'hétérogénéisation du public scolaire dans toutes les écoles. Cela ne va pas de soi.

Certes, des mesures telles que celles qui concernent les écoles à discrimination positive tentent d'apporter des solutions à la ségrégation, mais ces mesures sont insuffisantes pour résorber le handicap qui touchent ces élèves.

Cette question n'est pas propre à la Belgique. Beaucoup d'autres États se la sont posées. Dans les années soixante, aux États-Unis qui pratiquaient alors une ségrégation légale, des chercheurs ont démontré que les conditions de scolarisation des Noirs étaient nettement moins bonnes que celles des blancs.

Le choix d'une école fonctionne à la réputation. Or la réputation des établissements scolaires en Belgique ne peut se fonder que sur la rumeur puisqu'il n'existe aucun étalon de mesure qui évaluerait la qualité des établissements scolaires. En France, il y a le baccalauréat qui permet un classement « objectif » des écoles. En Belgique, le niveau de performance des écoles reste une inconnue. Les enquêtes PISA² ont montré qu'en Communauté française les investissements sont importants mais le rendement reste faible ! La ghettoïsation explique cette faiblesse.

La scolarisation dans l'entre-soi engendre plusieurs conséquences négatives pour les écoles défavorisées. D'une part, les conditions de travail des enseignants y sont difficiles et en raison de cette pénibilité, le taux d'absentéisme est aussi élevé dans le corps enseignant. D'autre part, la valeur des diplômes obtenus dans ces écoles connaît un écart important par rapport aux offres comparables. Le diplôme octroyé dans une école à discrimination positive sera déconsidéré par rapport à un diplôme décerné dans une école jouissant d'une bonne réputation.

² PISA : Programme international pour le suivi des acquis des élèves organisé par l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE).

Dans les écoles à discrimination positive, les absences des professeurs et des élèves ont des conséquences sur le nombre d'heures de cours donné. Sur une scolarité qui dure six ans, on estime à un an le retard de matière dû à ces absences. La valeur des diplômes obtenus dans ces écoles en est fortement affectée.

En général, les élèves qui fréquentent ces écoles n'ont pas les réseaux qui vont les aider à s'insérer professionnellement d'autant plus que les conditions dans lesquelles ils ont été scolarisés ne leur ont pas permis d'acquérir les savoir-être (savoir parler, savoir s'habiller, etc.) qui sont aujourd'hui socialement valorisés et qui sont très excluants au moment d'un entretien d'embauche ou d'un examen.

Toutes ces raisons aggravent l'hétérogénéité du public scolaire mais, politiquement, il est très difficile de résoudre ce problème car il touche aux intérêts des parents. La division en réseaux de l'enseignement ne facilite pas les choses, car elle implique une dispersion des moyens et freine la mobilité effective des enseignants.

Ce phénomène touche plus les écoles primaires que les écoles secondaires car l'offre scolaire y est plus développée. L'école secondaire fige le destin scolaire.

La situation ne risque pas de s'améliorer. La pénurie d'enseignants altère la qualité de la formation. Dans ce contexte, l'arrivée d'élèves issus de l'immigration dans des filières pédagogiques pose aussi question. Ces étudiants sont de plus en plus nombreux et ont généralement été scolarisés dans des écoles ayant des difficultés. On constate qu'ils arrivent dans l'enseignement supérieur avec un sérieux handicap en français. Or, les établissements ne disposent pas des moyens financiers suffisants pour organiser un système de propédeutique pour remettre ces élèves à niveau. Quand ces étudiants sortent diplômés, ils se dirigent bien souvent vers des postes dans des écoles au public homogène. Les conditions de scolarisation vont donc de plus en plus dans le sens de l'apartheid où l'ethnique gère l'ethnique.

Les solutions

Plusieurs solutions s'envisagent. Il faut d'abord penser aux solutions structurelles pour améliorer l'hétérogénéité. Pour ce faire, il faut chercher l'innovation et étudier les bonnes pratiques pour envisager leur dissémination et leur reproductibilité. Il faut ensuite revoir et rallonger le tronc commun et postposer l'orientation vers le professionnel. Sur le plan des conditions de travail des enseignants, il se révèle nécessaire de mettre en place un mode de gestion des carrières afin de rendre la fonction plus mobile et de la revaloriser. La taille des classes devrait être revue à la baisse et l'encadrement devrait être amélioré. La discrimination positive devrait être poursuivie et renforcée par des mesures complémentaires.

Il n'existe pas de solution miracle mais le diagnostic est inquiétant. Il faut donc s'attaquer au problème.

SCHOLA-ULB

Schola ULB est une asbl qui mène des actions et des formations en éducation, en particulier dans le domaine de l'innovation et du soutien scolaire.

Organisatrice du « Forum des Innovations en Éducation », Schola ULB développe, en Belgique et à l'étranger, le Tutorat scolaire initié en 1989 par l'Université libre de Bruxelles (ULB).

Le Tutorat scolaire

Le Tutorat est un programme de soutien scolaire destiné aux élèves de l'enseignement secondaire. En collaboration avec les équipes éducatives des écoles, les étudiants-tuteurs majoritairement inscrits à l'ULB viennent en aide, au sein de l'établissement, à de petits groupes de 3 à 8 élèves dans une discipline particulière.

Ainsi, chaque année, près de 150 étudiants aident plus d'un millier d'élèves dans une vingtaine d'écoles secondaires. Depuis 1989, près de 15.000 élèves ont ainsi été aidés par 1500 étudiants tuteurs.

En 2004, le Programme Tutorat de l'ULB obtenait le prix Comenius de l'UNESCO.

Le Forum des Innovations en Éducation

La reconnaissance de l'UNESCO permet aujourd'hui à Schola ULB de prolonger son partenariat avec l'enseignement secondaire en initiant et organisant le premier Forum des Innovations en Éducation. La première édition de ce Forum s'est déroulée le 22 février dernier et a réuni près de 500 acteurs du monde de l'éducation.

Le Forum des Innovations en Éducation a pour objectif d'identifier et de diffuser des actions innovantes et de valoriser leurs acteurs.

<http://www.schola-ulb.be>

Décrochage scolaire et territoire : l'expérience du Centre d'Action Globale de Molenbeek-Saint-Jean, Solidarité Savoir

Laurence Dufay²

Solidarité Savoir est installé à Molenbeek-Saint-Jean depuis 2001 et couvre le Nord-ouest de Bruxelles. Au travers de la permanence sociale généraliste, nous accueillons un public varié et multiculturel dont les difficultés sont diverses. Comme Centre d'Action Sociale Globale, notre fonction principale consiste à orienter les usagers vers des centres ou associations spécialisés pour répondre à un besoin spécifique.

Les activités collectives (séances d'information, Réseau d'Échange de Savoir, sorties culturelles, soutien à la parentalité et compétences éducatives, soutien de projets d'habitants, projet insécurité) et communautaires (fête de quartier) que nous organisons, ainsi que la permanence sociale généraliste nous permettent de tisser des liens de confiance avec notre public, ces actions nous servent à bien connaître les besoins du terrain et de mettre en place des initiatives pour remédier à leurs difficultés.

²Coordinatrice de Solidarité Savoir.

Le phénomène du décrochage scolaire

Le phénomène du décrochage scolaire trouve son origine dans une série de facteurs : sociaux, individuels et organisationnels.

Il est fondamental de souligner que le phénomène du décrochage scolaire est à contextualiser en tant que phénomène social qui a sa source première dans les inégalités sociales qui perdurent dans notre société³. Nous souhaitons donc avoir une approche systémique de la problématique. Cette précision faite, nous pouvons le définir comme ceci :

- être présent en classe, mais ailleurs dans sa tête ;
- être absent régulièrement et dépasser le quota d'absences justifiées ;
- être en échec scolaire.

Le problème se pose surtout quand la situation de décrochage scolaire trouble ou ne permet pas à l'adolescent d'acquérir des apprentissages de base, nécessaires à la poursuite d'une formation ou à l'accès à un emploi. En résumé, le décrochage scolaire d'un élève est à analyser au travers de :

- la reproduction (sociale, système scolaire compétitif, etc.) ;
- les raisons cognitives – intellectuelles ;
- le rapport aux savoirs ;

³« L'étude des processus plutôt que des effets de l'exclusion sociale a donné lieu à de nombreuses recherches (cf. Cherkaoui, 1979) qui ont révélé des phénomènes tels que :

- la violence symbolique exercée par les institutions socioscolaires contre les « usagers atypiques » ;
- les discriminations dans les processus d'orientation scolaire et professionnelles ;
- la médicalisation ou la paramédicalisation des problèmes scolaires ordinaires (e.a. l'orientation vers l'enseignement spécial) ;
- la discrimination dans l'accès à certains types d'écoles (barrières psychologiques, géographiques et économiques), etc. »

In A. MANCO, *Intégration et identités. Stratégies et positions des jeunes issus de l'immigration*, Bruxelles, Paris, De Boeck-Université, coll. « L'Homme/L'Etranger », 1999, p. 58.

- l'affectif relationnel ;
- le handicap socioculturel (stimulation à la maison, rapport aux savoirs, dissonance culturelle, etc.) ;
- la situation sociale (ou psychosociale) de sa famille.

L'approche de Solidarité Savoir, en matière de décrochage scolaire

Depuis 2004, Solidarité Savoir est investi dans un projet relatif au décrochage scolaire à Molenbeek-Saint-Jean. Ce projet participatif, appelé « CRI - Investir Ensemble pour l'éducation à Molenbeek », réunit parents, milieu scolaire (enseignants, directions et médiateurs) et secteur associatif.

Suite à notre participation à ce travail de réflexion et aux besoins exprimés par nos usagers en permanence sociale généraliste, nous voulons développer un service spécifique à cette problématique vécue par de nombreuses familles. Solidarité Savoir veut ainsi mettre à profit son expertise dans le domaine du décrochage scolaire et de l'éducation.

Quelques constats observés et relevés de notre pratique professionnelle

- **Le manque d'information des familles
sur les offres de services existants**

Lors de rencontres, d'échanges et de discussions avec nos usagers, notre équipe a entre autre été témoin d'un manque d'information sur les solutions apportées au décrochage scolaire. Beaucoup d'actions et de projets sont lancés, mais peu sont connus du public visé.

- **L'impact de la problématique du chômage
et des discriminations**

Une des difficultés rencontrées par les jeunes est bien celle de la mise en perspective ou de la projection positive dans l'avenir.

À nouveau, les plus précarisés, qui connaissent des taux de chômage vertigineux (jusqu'à 33 %), ont plus que les autres du mal à être confiants et à déterminer un projet professionnel ambitieux ou non.

- **L'importance d'une approche transdisciplinaire et du travail en réseau, l'absence ou le manque de mutualisation des ressources entre intervenants**

Les problématiques et les secteurs d'action sociale ont été saucissonnés (partagés) suivant les portefeuilles ministériels. Pour agir efficacement, il nous semble essentiel de travailler ensemble.

Les coordinations sociales ou sectorielles comme la coordination des écoles de devoirs, les colloques comme celui organisé le 16 mars 2007 par le Think tank *Pour la Solidarité*, à l'initiative du Rotary Club de Bruxelles, sont donc des lieux et moments importants pour la concertation des acteurs, la mise en commun des ressources, des constats et des expériences mutuelles.

Lors de nos réunions du CRI, nous avons utilisé un outil de la méthode PIPO (l'arbre à problèmes), pour évoquer ensemble (parents, acteurs associatifs et monde scolaire) les causes, les problèmes et leurs effets afin de déboucher sur des pistes de solutions et d'actions réalisables entre acteurs. Nombre de parents, d'associations et d'intervenants du milieu scolaire rencontrés ont évoqué le manque de communication entre acteurs ayant pour conséquence une mauvaise information sur le fonctionnement en classe, le sentiment d'être jugé, des incompréhensions, etc.

- **La fracture socio-économique grandissante (engendrant aussi une fracture numérique)**

Les quartiers bénéficiaires des services de notre asbl sont composés de groupes sociaux et culturels fort différents⁴. Cette diversification s'accroît davantage depuis quelques années et se traduit par une

⁴ 26, 2 % de sa population était de nationalité non belge, en 2004.

Source : Observatoire de la Santé et du Social : statistiques sanitaires et sociales : édition 2006/1.

fracture socio-économique grandissante⁵.

Les inégalités face à la réussite scolaire, que ne peuvent palier les mesures de discriminations positives, n'en sont qu'une conséquence ; la fracture numérique en est une autre et n'est pas sans effet sur la scolarité. La proportion des jeunes de moins de vingt ans y est aussi particulièrement élevée : 23,7% en 2004.

De nombreuses familles défavorisées du « croissant pauvre » de Bruxelles (dont les quartiers du Molenbeek « historique » où se situe l'asbl Solidarité Savoir) sont davantage touchées par la problématique du décrochage scolaire.

Les données statistiques officielles de l'Observatoire de la Santé et du Social mettent en évidence les points suivants :

- La proportion des jeunes dans l'enseignement supérieur est la plus faible dans ces quartiers : elle dépasse rarement les 15 %.
- Les jeunes de ces quartiers sont surreprésentés dans l'enseignement professionnel.
- Le niveau d'instruction y est le plus bas de la Région avec plus d'un quart de la population qui ne possède qu'un diplôme de l'enseignement primaire.

Ces statistiques appuient nos constats de terrain.

- **Les besoins de soutien à la parentalité**

Nombre de parents, notamment ceux des familles monoparentales, sont dépassés par les difficultés rencontrées par leurs enfants. De son côté, l'école ne peut, faute de moyens ou par ses missions, encadrer et suivre davantage les jeunes.

Nous souhaitons donc soutenir en priorité les familles défavorisées par un travail d'accompagnement psychosocial personnalisé.

Ces besoins sont sans doute aussi à mettre en lien avec la

⁵ Le revenu médian ne dépasse pas 15 000 € dans ces quartiers dits du Molenbeek historique.

Source : idem.

problématique plus globale de l'isolement, dont de plus en plus de personnes souffrent.

- **Le glissement des responsabilités vers les milieux extrascolaires**

Les accueils extrascolaires, et notamment les écoles des devoirs, sont de plus en plus sollicités par les parents voire par les enseignants. Or, ces moments devraient être dédiés à la finalisation des apprentissages par des activités ludiques, telles que le théâtre.

Les réponses apportées par Solidarité Savoir

Afin de faciliter l'accès à l'information notamment pour les parents et les travailleurs sociaux, l'équipe de Solidarité Savoir a décidé de mettre en place un centre d'orientation et d'information autour du « décrochage scolaire ».

Cette centralisation de l'information concernant le décrochage scolaire prend place autour de trois actions différentes et complémentaires : une permanence spécialisée qui, en plus d'accueillir les familles, éditera un journal des bonnes pratiques (mettant en valeur des initiatives citoyennes) et un guide-répertoire d'adresses utiles.

- **Une permanence spécialisée**

De nombreux services et actions spécialisés existent déjà en Région bruxelloise, tels que les associations de soutien à la parentalité, les ateliers créatifs, la coordination des écoles des devoirs et de l'extrascolaire, les numéros verts de la Communauté française, etc.

Malgré l'existence de ces services ouverts à tout public, rien n'est encore réalisé au niveau de la centralisation de ces initiatives. L'équipe de Solidarité Savoir souhaiterait dès lors mettre en place une permanence spécialisée en lien au phénomène de décrochage scolaire dans ses locaux.

Le centre d'information sera mis en place pour orienter les usagers, mais également toute autre personne intéressée par la problématique traitée.

Le but est de centraliser les informations sur toutes les structures, associations, écoles de devoirs, établissements scolaires, fédérations, institutions de la Communauté française, ..., qui sont de près ou de loin liés au décrochage scolaire. Ces informations couvriront la Région de Bruxelles-Capitale et seront classées par commune.

La personne responsable de ce service offrira un accueil individualisé et réactualisera les données de manière quotidienne. Elle orientera les personnes subissant le décrochage scolaire de leurs enfants vers des lieux spécialisés afin de résoudre la problématique au cas par cas ; les travailleurs sociaux ou encore les étudiants en sciences humaines et sociales, qui souhaitent se renseigner sur les structures déjà mises en place ou encore des associations qui voudraient se spécialiser dans le domaine ou qui ont besoin de répondre aux questions de leurs usagers.

Cette permanence sera donc ouverte à tout un chacun pour répondre à un besoin spécifique et nécessaire bien qu'encore inexistant.

Au cours de l'accompagnement psychosocial, les points suivants seront abordés et/ou explorés avec les familles :

- Le vécu des parents et/ou du jeune (personnel, en famille, à l'école, etc.).
- La demande de la famille ou du jeune.
- Le contexte familial, socio-économique, les différents acteurs travaillant autour de la scolarité des jeunes, ...
- Les caractéristiques des élèves en décrochage (vision négative de l'école conjuguant à des difficultés scolaires, estime de soi déficiente, troubles du comportement, manque de motivation, etc.).
- Les facteurs prédictifs du décrochage scolaire.
- Les types d'élèves, leurs caractéristiques et les différentes interventions recommandées en fonction de la situation et de la personnalité du jeune.
- Des notions sur les styles parentaux : caractéristiques, avantages et inconvénients, adéquation.

- L'importance de l'engagement, l'encadrement et la participation parentale.
- L'encouragement à l'autonomie.
- Le projet de vie (professionnel, etc.) : absence de projet, difficulté du jeune à se repositionner face au projet parental, etc.
- Le temps passé par le jeune dans les activités extrascolaires ou les jobs « étudiants ».
- Les pistes de solution et les ressources de la famille.
- Etc.

Suivant les problématiques rencontrées, les demandes et objectifs des bénéficiaires, les familles seront orientées vers des services spécialisés : centre de guidance, aide en milieu ouvert (A.M.O.), logopèdes, centre d'expression et de créativité, service d'aide à la jeunesse (S.A.J.), école des parents et des éducateurs (E.P.E.), association de parents, ...

Une prise de contact au niveau régional sera essentielle pour faire connaître le service auprès des parents ainsi qu'aux institutions et associations œuvrant dans le domaine de l'enfance et de l'aide à la jeunesse en général : les coordinateurs d'écoles de devoirs, les professeurs, les comités de parents, les éducateurs de rue, les directions d'établissements scolaires, la Communauté française, les assistants sociaux, les animateurs de groupes de jeunes ainsi que toute personne concernée par la problématique.

Faire connaître les initiatives, les actions diverses et les nouvelles entreprises sociales auprès d'un public en demande est un des objectifs de notre Centre.

Afin de pérenniser notre action de centralisation sur le long terme, il est plus que nécessaire de rédiger un journal des bonnes pratiques et un guide des adresses utiles.

- **Un journal des « bonnes » pratiques**

De nombreuses initiatives réussies existent au niveau micro dans des écoles, des institutions, des quartiers. Il serait pertinent de

mettre en valeur ces expériences. La mise en lumière de ces initiatives permettra à d'autres de les bonifier en les reproduisant ou en s'inspirant pour leurs propres projets.

Le journal rassemblerait toutes les initiatives prises en Région bruxelloise, mais également dans toutes régions francophones (France, Québec), les nouveaux lieux d'« accrochage scolaire », les nouveaux contacts de terrain, les anecdotes et expériences originales, les résultats et statistiques liés aux actions mises en place, ainsi que des témoignages et interviews de personnes concernées par la problématique.

Ce journal visera surtout les travailleurs sociaux cités ci-dessus et aura pour objectifs de rendre public toutes les actions et initiatives prises par le secteur social et scolaire dans ce domaine. Diffusé un maximum chaque trimestre auprès des acteurs sociaux, il deviendra une base écrite essentielle à l'approche du phénomène.

L'objectif sera aussi de mettre en relation et de favoriser les liens entre les personnes confrontées à des difficultés et d'autres qui ont réussi à les surmonter.

- **Un guide-répertoire des adresses utiles**

Cet outil de travail sera distribué chaque année aux associations du secteur et à nos partenaires. Sa spécificité sera de reprendre les coordonnées de chaque acteur actif dans le secteur, de centraliser les lieux de création et d'action et de servir les travailleurs de terrain. L'objectif serait de créer un réel réseau d'entraide et de soutien aux projets d'accrochage scolaire et de mettre en relation tous les acteurs de ce secteur au niveau régional.

Afin de réaliser ces actions dans les meilleures conditions possibles, l'asbl aura évidemment besoin de soutiens financiers, qui combleraient les frais de personnel et de fonctionnement.

Solidarité Savoir

Boulevard Léopold II – 1080 Bruxelles
Tél. : 02/513.54.66 – Fax: 02/414.46.07
www.solidarite-savoir.be

Décrochage scolaire : un enjeu d'école et de société

Bernard de Vos²

En quelques décennies, le décrochage scolaire est devenu un problème de société majeur. Le phénomène n'est pas pour autant nouveau : jusqu'il y a peu, les statistiques ont toujours indiqué, sans que l'on s'en soucie outre mesure, que plusieurs milliers de jeunes sortaient du système éducatif sans diplôme, le plus souvent sans avoir réalisé la totalité du parcours scolaire.

L'émergence du décrochage scolaire, en tant que problématique spécifique et prioritaire, tient vraisemblablement de la conjonction d'une série d'éléments.

Parmi ces éléments, la gravité pressentie et les conséquences du décrochage, est sans doute la plus marquante aujourd'hui : lorsque le marché de l'emploi était à même de fournir un emploi digne à une main d'œuvre peu ou non qualifiée, l'abandon d'un cursus scolaire ne nourrissait pas automatiquement des craintes insurmontables quant à l'insertion professionnelle du jeune concerné. Aujourd'hui, la reconnaissance d'une qualification constitue un atout primordial en matière d'accès au marché de l'emploi. Les arrêts de scolarité, les sorties de l'école, sans qualification ou sans avoir atteint le niveau escompté, sont d'autant plus préoccupants qu'ils interviennent dans un type de société qui érige le système de formation en passage obligé pour l'accès au marché de l'emploi et pour l'insertion sociale.

² Directeur de l'asbl SOS Jeunes-Quartier Libre.

D'où l'inquiétude légitime que l'on peut nourrir à l'égard de celles et ceux qui décrochent, se privant ainsi de la possibilité d'acquérir une qualification suffisante à faire valoir sur le marché du travail. On notera cependant que, si la nécessité d'avoir des diplômes paraît incontournable, elle est loin de garantir, pour autant, une insertion professionnelle heureuse, d'autant moins que l'on présente des caractéristiques sociales ou ethniques réhébilitaires !

Ensuite, l'accent mis sur la démocratisation de l'enseignement, qui s'est notamment traduite par la création de nouvelles filières d'enseignement (dont l'enseignement en alternance), et la thématique de la lutte contre l'échec scolaire, très en vogue jusqu'aux années 2000, a donné du décrocheur l'image individuelle d'un(e) adolescent(e) étrange, incapable, malgré l'offre élargie de trouver sa voie dans un processus de scolarisation. Dans un tel contexte, le décrocheur ne pouvait être *forcément* qu'un jeune hors norme, un tantinet étrange, dont les particularités ne pouvaient que renvoyer à un questionnement individuel, voire familial, mais n'était certainement pas de nature à remettre en cause l'institution scolaire ni, à fortiori, à entraîner une remise en question fondamentale de celle-ci ! On sait aujourd'hui qu'au même titre que les jeunes oisifs et que celui qui s'adonne à la consommation de produits psychotropes, le décrocheur est considéré comme un délinquant en puissance auquel il convient de répondre par des stratégies lourdes, mettant notamment en œuvre des moyens policiers. Il n'est pas anodin de constater que de multiples initiatives concrètes ou intellectuelles (colloques, débats, ...) s'organisent désormais sans la participation des représentants des communautés scolaires : ceci indique, à suffisance, que le décrochage scolaire sort progressivement du champ purement scolaire pour investir le champ du « socio-sécuritaire ». Comme si, finalement, le principal problème du décrochage se résumait à la présence visible des jeunes en rue, susceptible d'influer sur le fameux sentiment d'insécurité !

La multiplication évidente des situations de décrochage – même si le phénomène résiste à tout dénombrement précis – oblige pourtant à une réflexion qui dépasse largement le cadre de l'inadaptation éventuelle d'un jeune, ou d'un groupe de jeunes, à une institution.

Plus loin, si le phénomène prend aujourd'hui toute son ampleur c'est que, d'évidence, il témoigne d'un malaise endémique de la jeunesse scolarisée. Le problème qui se pose ne se limite plus aujourd'hui aux seuls élèves qui décrochent ; ceux-ci pourraient bien ne constituer que la face émergée de l'iceberg, la face visible d'un phénomène plus ample et plus inquiétant encore. De nombreux observateurs de la vie des écoles confirment les interrogations de Glasman⁶, professeur de sociologie à l'Université de Savoie, qui, relevant que, bien que physiquement présents dans les lieux d'éducation de nombreux élèves étaient présents sans y être, se demandait s'il existe vraiment une différence radicale entre ceux qui quittent les institutions scolaires et ceux qui, démobilisés, décrochent sur place !

Le décrochage scolaire se révèle donc être un véritable phénomène de société dont les causes multiples ne peuvent se résumer à la simple désignation de *coupables* : le jeune lui-même, sa famille, l'école. Tous les efforts de modélisation de la personnalité des décrocheurs demeurent d'ailleurs insatisfaisants : les différentes réalités vécues par ces jeunes, pouvant être autant de causes associées à un déficit d'accrochage à l'école, ne sont pas exclusives et se combinent souvent à d'autres, sans que l'on puisse déterminer l'importance relative d'une cause ou d'une autre.

Mais la question des causes du décrochage, si souvent étudiée et analysée – sans que les réponses apportées permettent toutefois d'entrevoir une meilleure prise en considération de la problématique – paraît désuète au regard d'une autre question plus fondamentale : y a-t-il réellement une coupure nette, une césure tranchée et « tangible » entre deux catégories distinctes : les « inclus » et les « exclus » scolaires ?

Dans un autre domaine, à propos du marché de l'emploi, une hypothèse sociologique courante laisse entrevoir qu'il existe un continuum entre les personnes intégrées, celles qui sont précarisées et celles qui sont "désaffiliées" et finalement exclues. Les chemins qui conduisent à la pauvreté s'expliquent ainsi par un processus de déqualification ou de fragilisation de l'intégration dans le marché du

⁶ Glasman, « Le décrochage scolaire, une question sociale et institutionnelle », in « Les lycéens décrocheurs » Chronique sociale, Lyon, 1998.

travail. C'est ce processus, certes lent, mais inexorable continuum, qui peut engendrer une précarisation de la situation professionnelle et, finalement, la perte de l'emploi et du revenu et une perte de tout ce qui découle de l'intégration au travail, notamment au niveau des relations sociales. Ne convient-il pas d'appliquer le même raisonnement au décrochage scolaire : un lent continuum, dans un contexte de démobilisation scolaire généralisé, qui engloberait à la fois les « décrocheurs », dans le sens commun du terme, mais aussi les « décrocheurs sur place », ces élèves démobilisés parce qu'ils n'entrevoient plus les finalités de leur cursus scolaire, parce qu'ils prennent conscience que les filières dans lesquelles ils ont été orientés sont sans issues, ou, plus simplement, parce qu'ils ne perçoivent plus le « sens » même de l'école ? Et si cette hypothèse est validée, et qu'il n'y a donc pas de différence radicale entre les jeunes décrocheurs et ceux qui, démobilisés, décrochent en classe, quels sont donc les processus spécifiques qui mènent les décrocheurs hors de l'école ? Ou, exprimé autrement, comment se présente la « carte causale » du décrocheur ? Comment se construit la combinaison des fameuses raisons du décrochage scolaire (origine socioprofessionnelle, appartenance ethnique, parcours scolaire antérieur, ...) pour aboutir à un décrochage manifeste et avéré ?

Aborder le problème de cette façon conduit à s'intéresser, non seulement aux décrocheurs et donc à ce qui se passe à la marge de l'école, mais aussi et surtout à ce qui se passe au cœur même des lieux de scolarisation. Cette double exigence intellectuelle conduit naturellement à s'intéresser conjointement à ce qui se passe en amont et en aval des problématiques scolaires.

En amont, l'hypothèse principale pour tenter d'éclairer le décrochage cible le mode de fonctionnement même de l'institution scolaire. Une institution décalée face à l'évolution fulgurante de la société. Une institution paradoxale qui continue de traiter des élèves, désormais dotés de multiples caractéristiques de l'âge adulte, comme de simples élèves. En naît un profond sentiment d'infantilisation qui touche de nombreux jeunes, même parmi ceux qui ne manifestent pas de difficulté particulière dans leur cursus. En naît un sentiment violent d'être injustement considéré en deçà de son statut de citoyen

à quoi tout – médias, publicité, mode, usages familiaux, ... – pousse les jeunes.

D'autres éléments complètent cette première hypothèse : rythmes d'apprentissage non différenciés, pression des échéances, stratégies de sélection et relégation des plus faibles dans les filières les moins valorisantes, manque de place pour l'affectif et l'expression, pratiques pédagogiques désuètes sont, parmi d'autres, quelques facteurs qui forment fréquemment le départ de ce continuum du décrocheur que nous évoquions plus haut.

Ainsi, si l'on veut tenter de maîtriser le phénomène du décrochage, c'est au sens même des apprentissages que l'on peut faire à l'école qu'il faut s'attaquer en priorité : peut-on imaginer que l'école n'ait pas à se questionner sur son utilité alors que les récents développements de l'informatique rendent disponibles des banques de données dans lesquelles se retrouvent, grosso modo, l'ensemble des contenus scolaires ? L'école est-elle vraiment toujours capable de provoquer massivement l'adhésion des jeunes pour un processus d'apprentissage long et difficile, dans un monde où plus rien ne se diffère, où l'instantané remplace le réfléchi, où l'immédiateté et l'urgence ont depuis longtemps pris la place du développement et de la construction patiente ?

Outre ces questions fondamentales, il faut aussi assurer l'ouverture de l'école vers « le monde ». On le sait, les difficultés qui assaillent l'école ne lui sont pas directement destinées: dernière obligation « tangible » à laquelle sont contraints les adolescent(e)s, elle représente aujourd'hui le dernier théâtre, la dernière scène où peut se jouer le travail d'adolescence. En ce sens, l'école doit être soutenue par l'ensemble des forces éducatives: aide à la jeunesse, organisations de jeunesse, associations culturelles et d'éducation permanente. C'est à l'école cependant que revient la responsabilité d'organiser les collaborations qu'elle souhaite entreprendre tant en amont qu'en aval des problématiques qu'elle rencontre. Dans le cadre d'un plan annuel visant à amoindrir le poids des exclusions, de la violence et du décrochage, l'école pourrait ainsi déterminer ce qu'elle attend et souhaite des différents partenaires potentiels : ceux-ci auraient ainsi le loisir de se positionner par rapport à ces

demandes, d'élaborer des réponses concrètes en ayant le sentiment d'apporter une valeur ajoutée et non pas celui, souvent dénoncé, d'être seulement « exploité » par les écoles.

En aval, la question principale se centre inmanquablement sur le ré-accrochage à l'institution scolaire. L'écueil ici consiste à chercher à simplifier à outrance : souvent, face à des élèves qui décrochent, la tentation sera grande de considérer que le jeune n'est pas à la hauteur des exigences de la filière dont il décroche et qu'il faut donc l'orienter vers une option « plus faible ». Ici aussi, une collaboration choisie et réfléchie pourrait permettre d'éviter cet écueil.

Aucune école ne ressemble à une autre et l'environnement dans lequel elles évoluent est également différent : là où certaines écoles disposeront d'une palette d'offres importantes, d'autres seront plus isolées et devront composer avec des collaborations réduites. Un plan annuel par école, répertoriant et associant l'ensemble des ressources possibles, gagnerait également à être systématisé. Outre qu'il existe des murs entiers d'incompréhension et de dédain mutuels entre les acteurs de l'école et ceux de la sphère éducative extérieure, le manque de « lisibilité » des dispositifs susceptibles de soutenir l'école est flagrant : la création en un laps de temps très court de multiples initiatives ne permet pas, objectivement, à qui que ce soit de déterminer avec précision qui fait quoi et quand. Aux yeux des responsables scolaires, la crédibilité des acteurs extérieurs en est ainsi fortement affectée. Ainsi le recours à la police devient une hypothèse raisonnable dans le sens où elle est pratique et rassurante, ...

SOS Jeunes

27, rue Mercelis-1050 Bruxelles

Tél. : 02/512.90.38

www.sosjeunes.be

*Les réponses institutionnelles
au décrochage scolaire*

La politique d'accrochage scolaire de la Communauté française

Marie Arena²

Le décrochage scolaire, voilà un mal qui touche un nombre non négligeable d'élèves fréquentant les écoles en Communauté française. Qui sont-ils et combien sont-ils ?

La réponse n'est pas simple à formuler car un élève peut être en décrochage et ne poser aucun problème dans son école ni à ses condisciples : il passe tout simplement inaperçu. Par contre, si un élève s'absente des cours, consomme de manière excessive de l'alcool ou des substances illicites, s'il devient agressif ou commet des délits à l'intérieur ou à l'extérieur de l'école, alors il peut apparaître dans les statistiques.

Quelles sont les raisons du décrochage scolaire ?

Pour certains élèves, il s'agit parfois de compétences de base non acquises, pour d'autres, il peut s'agir d'un problème de choix d'orientation, d'école ou d'études. Ces élèves sont alors victimes de relégations de plus en plus marquées au cours du temps. Parfois aussi, ce sont des raisons externes à l'école qui jouent sur le décrochage scolaire : instabilité du milieu familial, tant sur le plan affectif que sur le plan économique, mauvaises fréquentations, ... Cette dernière catégorie d'élèves représente un nombre estimé entre deux mille et trois mille élèves, tous réseaux confondus.

² Ministre-Présidente de la Communauté française.

Depuis le début de la législature, la prévention et la lutte contre le décrochage scolaire et les violences constituent une des priorités du Gouvernement.

Il existe bien entendu plusieurs moyens préventifs au décrochage scolaire. Parmi ceux-ci, les constatations reprises dans le Contrat pour l'école :

- Un nombre trop important d'élèves ne maîtrise pas suffisamment les apprentissages de bases.
- Suite à cette situation, le taux de redoublement est élevé et le nombre de diplômés du secondaire est trop faible.
- La ségrégation entre bons et mauvais élèves, la constitution de classes et d'écoles ghettos.
- De trop nombreux élèves fréquentent des écoles et des filières qu'ils n'ont pas choisies.

C'est, notamment, pour lutter contre ces constats que le Contrat pour l'école a été mis en place.

C'est donc dans une continuité logique que le projet de décret renforçant le dispositif des services d'accrochage scolaire et portant diverses mesures en matière de règles de vie collective au sein des établissements scolaires a été adopté par le Parlement de la Communauté française en date du 15 décembre 2006.

Il constitue une réponse à l'appel lancé à la fois par les acteurs du monde scolaire, de l'Aide à la Jeunesse, mais aussi des jeunes à la recherche d'une intégration dans notre société.

J'insiste également sur le fait que les dispositions principales de ce décret ont largement été inspirées des expériences de terrain.

Ces services constituent une réponse aux problèmes rencontrés par certains élèves en cours de scolarité qui trouvent, dans de nombreux cas, leur origine dans des situations vécues par ceux-ci hors les murs de l'institution scolaire. Ces situations relèvent souvent de plusieurs domaines cumulés : conflits familiaux, santé, précarité financière, fragilité psychologique, assuétudes, ...

Dès lors, il était essentiel d'apporter une réponse pluridisciplinaire et systémique à ces situations pour lesquelles l'école n'est pas toujours en mesure d'apporter une solution adaptée. Cette méthode, qui met l'accent sur la socialisation et sur la rescolarisation du mineur, a permis de réinsérer dans une structure scolaire ou de formation en moyenne 80% des jeunes qui sont passés par ces structures au cours de l'expérience pilote.

Ces structures peuvent accueillir trois types d'élèves : les "articles 30", qui sont exclus définitivement des établissements scolaires ; les "articles 31", qui connaissent une période de crise et sont alors détachés temporairement de l'école, et les "articles 31 bis", soit les élèves en décrochage « lourd ».

Vu la qualité du travail réalisé dans l'ensemble par les différentes expériences-pilotes existant dans plusieurs provinces, le Gouvernement a estimé qu'il fallait les augmenter et les pérenniser. Huit à douze services sont agréés et subsidiés : trois à Bruxelles, trois dans le Hainaut, trois à Liège et un dans autres provinces.

C'est une réponse pluridisciplinaire au décrochage scolaire qui est confiée à du personnel spécialisé. Elle devra comprendre une aide sociale, éducative et pédagogique. Ainsi, le mineur devra pouvoir recadrer sa situation et construire des comportements sociaux attendus dans le système scolaire en particulier et, plus généralement, dans une perspective d'insertion sociale et de citoyenneté.

La reconstruction sociale et scolaire des mineurs concernés passera notamment par deux valeurs essentielles : la reconnaissance et le respect qu'ils ont d'eux-mêmes, mais aussi que les autres leur témoignent. Pour rencontrer cet aspect des choses, le projet de décret prévoit notamment les modalités d'accueil, d'accompagnement et de retour dans une institution scolaire.

Les partenariats entre Aide à la jeunesse et écoles mais aussi tous les partenaires du maillage social devraient être intensifiés tout comme dans les Provinces ou la Région de Bruxelles-Capitale avec son Dispositif d'Accrochage scolaire.

On peut souligner la mise en application progressive d'un processus original de maillage social construit au départ d'une collaboration Aide à la Jeunesse, CPAS, CPMS et enseignement ce qui a permis d'amplifier les actions en optimisant les moyens existants. Un mode opératoire original peut alors être développé regroupant les forces vives de ces différents secteurs.

Le décret prévoit également d'autres mesures relatives à la lutte contre le décrochage scolaire notamment l'obligation pour les chefs d'établissement de prévenir dès le premier jour d'absence non justifiée le Service de l'Aide à la Jeunesse pour autant que l'élève soit en difficulté ou que sa santé ou sa sécurité soit en danger. Il en va de même pour celui dont les conditions d'éducation sont compromises par son comportement, celui de sa famille ou de ses familiers. Cette disposition permettra d'agir plus rapidement en vue d'aider l'élève qui rencontre des difficultés et qui risque de basculer dans le décrochage ou la délinquance⁷.

Une autre mesure visera à harmoniser la détermination de la notion de demi-journée d'absence en imposant à tous les établissements scolaires le fait qu'une heure d'absence non justifiée équivaudra à une demi-journée (avant, les écoles avaient le choix de la définition d'une demi-journée d'absence variant de une à trois heures de cours).

Enfin, des dispositions précisant les modalités de collaboration entre l'école, les Centres psycho-médico-sociaux et l'Aide à la Jeunesse notamment dans le cadre du décrochage et de l'exclusion sont prévues afin d'augmenter les partenariats entre les établissements scolaires et le maillage social (suppression de l'avis rendu par les CPMS lors de la procédure d'exclusion).

En matière de lutte contre la violence, le décret prévoit également l'introduction obligatoire dans le règlement d'ordre intérieur de tous les établissements scolaires de la définition des sanctions et des mesures à prendre suite à un certain nombre de faits graves : racket, port d'armes, violence physique, ...

⁷Auparavant, signalement automatique à l'Aide à la jeunesse des élèves ayant atteint 20 demi-jours d'absences non justifiées.

Afin de concrétiser toutes ces mesures, chaque Service d'Accrochage scolaire financé à parts égales entre l'Enseignement et l'Aide à la jeunesse bénéficiera de cent mille euros et de quarante-six emplois APE, d'emplois ACS et de moyens de fonctionnement supplémentaires.

Ce projet de décret constitue une réponse intégrée, globale et cohérente à la problématique de l'accrochage et de la violence scolaire.

L'action de la Région bruxelloise pour lutter contre le décrochage

Charles Picqué²

Le décrochage scolaire est une problématique dont la Région bruxelloise, tout comme les autres niveaux de pouvoir du pays, se préoccupe depuis plusieurs années déjà. Les écoles de notre Région, de même que celles de toutes les grandes villes, sont sans doute celles où se présentent les plus grandes difficultés. On parle souvent aujourd'hui du décrochage scolaire comme d'un véritable phénomène de société. Nous devons donc comprendre ce phénomène, identifier les facteurs qui mènent un jeune à abandonner l'école comme la démotivation, l'absence d'estime de soi, les difficultés personnelles, l'usage de drogues et bien d'autres choses encore. Notre approche doit plus que jamais être aussi préventive, puisqu'on constate que les problèmes de décrochage scolaire surviennent aujourd'hui parfois dès les primaires. Mais elle doit aussi être positive : nous devons recréer de l'attractivité dans nos écoles pour y « garder » nos jeunes. On le sent d'ailleurs dans les termes : on utilise plus volontiers la notion d'« accrochage scolaire » que celle de lutte contre le « décrochage scolaire ».

² Ministre-Président de la Région Bruxelles-Capitale.

Le Dispositif d'Accrochage Scolaire (DAS) bruxellois⁸

Le plan d'actions du DAS bruxellois (Dispositif d'accrochage scolaire) vous a été présenté. Je ne vais donc pas y revenir trop longuement. Je voudrais néanmoins souligner que, dans le cadre de ce projet DAS, nous prenons réellement en considération les écoles qui ont des difficultés, quel que soit le réseau auquel ces écoles appartiennent et en faisant fi des questions d'appartenance linguistique. Je voulais également souligner que le budget régional destiné aux « subventions aux communes en matière d'accrochage scolaire » est passé de un million trois cent sept mille euros en 2006 à un million sept cent trente quatre mille euros en 2007. Le Gouvernement bruxellois entend donc poursuivre et renforcer les actions en la matière.

Les objectifs du DAS ne se limitent plus, comme initialement, à lutter contre les phénomènes de violence urbaine et le « brossage » des élèves. Aujourd'hui, un véritable travail de prévention est mené, dès l'enseignement primaire. La prévention s'accompagne, dans l'enseignement secondaire, d'un travail de remédiation et de lutte contre la violence.

Le DAS a permis aux différents opérateurs de terrain de se rencontrer, mais également d'entamer une réflexion et d'échanger leurs informations sur les projets mis en place. La dynamique initiée est très productive dans certaines communes ; dans d'autres, elle demande encore à être renforcée, notamment par une coordination accrue. Dans tous les cas, les différents acteurs ont réellement pris confiance dans l'organisation de ces projets et il faut s'en féliciter.

Aujourd'hui, les collaborations et interventions du D.A.S. – R.B.C. sont de plus en plus sollicitées pour sa capacité à orienter les demandes, à susciter des contacts, à fournir des documents, à provoquer des réflexions sur l'objet de ses missions, à participer activement à des échanges même internationaux. Cette année nous avons pour objectif de revoir la procédure de sélection des projets pour la rendre plus accessible et plus transparente mais également de renforcer la coordination des projets.

⁸ Pour plus d'informations sur le DAS, voir la contribution de Pascale Labiau, page 51 du présent Cahier.

Les contrats de prévention

Depuis quinze ans, la Région bruxelloise soutient aussi financièrement les dix neuf communes par le biais des contrats de prévention. Ces subsides sont octroyés sur base de six thématiques prioritaires, dont la médiation scolaire et l'accrochage scolaire. La Région reste attentive à ce que tous les projets développés par les communes en matière d'encadrement des jeunes tiennent compte de la dimension scolaire, par-delà l'animation socio-sportive.

Ainsi, dans plusieurs communes, des écoles de devoirs ont été créées au sein du service de Prévention. Les éducateurs de rue et les travailleurs sociaux font de l'engagement scolaire des jeunes une condition nécessaire à la participation aux activités organisées par les animateurs.

Dès la genèse des contrats de sécurité, la Région a demandé aux communes bénéficiaires d'affecter un médiateur social à la prise en charge de la lutte contre le décrochage scolaire de manière exclusive. D'autres acteurs engagés dans les contrats de sécurité, comme les éducateurs, les assistants de concertation, s'étaient également déjà engagés dans la voie de la prévention des difficultés scolaires.

Aujourd'hui, la Région encourage les communes qui mettent en place des partenariats entre les différents acteurs de terrain afin de rationaliser et coordonner de manière efficace les projets et actions menés sur le territoire communal. Par exemple, la commune d'Anderlecht s'est associée à l'asbl FEFA pour intégrer les jeunes du quartier de Cureghem par la pratique du sport et les valeurs de respect et de partage qu'il véhicule. Cette pratique est associée à un projet de soutien scolaire des jeunes et de soutien psycho-social de leur famille. L'asbl propose ainsi aux jeunes en difficultés scolaires la possibilité de participer trois fois par semaine à une école de devoirs.

À Woluwe-Saint-Lambert, grâce aux subsides octroyés par la Région, une école de devoirs accueille des jeunes en décrochage scolaire ou ayant de fortes difficultés à suivre les cours. En luttant contre le décrochage scolaire, l'école de devoirs lutte également contre la marginalisation sociale et culturelle.

Les subsides accordés dans le cadre de la prévention permettent également la présence de médiateurs scolaires engagés à temps plein dans la lutte contre le décrochage scolaire. Actuellement, la majorité des communes bruxelloises compte un médiateur scolaire au sein de son équipe de prévention. Ceux-ci collaborent avec les écoles et toutes les instances scolaires et sensibilisent les élèves et leurs parents aux obligations légales en matière de suivi scolaire.

Les actions de la médiation scolaire au cours de ces dernières années ont évolué selon deux grands axes :

- la prévention de l'absentéisme ;
- "l'accrochage scolaire", c'est-à-dire la « remotivation » et la prise en charge des lacunes dans certaines matières scolaires.

La combinaison de ces deux axes est indispensable pour obtenir un changement significatif et une évolution favorable des problèmes rencontrés par les jeunes.

Les objectifs globaux de la médiation scolaire régionale sont d'encourager les enfants et les jeunes dans leur scolarité tout en les aidant à se construire un projet de vie ; de soutenir les parents et de les sensibiliser aux problématiques scolaires rencontrées par leurs enfants ; et enfin, de favoriser les relations entre les familles et l'institution scolaire. La finalité de ces différents objectifs est de promouvoir l'émancipation sociale et l'égalité des chances.

Le Plan sécurité 2007

Dans le cadre de son « Plan de sécurité 2007 », le Gouvernement attache beaucoup d'importance à la sécurité aux abords des écoles. C'est pourquoi nous avons décidé de renforcer, à partir de 2007, la **présence d'agents de prévention sur le trajet école – domicile**. En effet, nous savons que ce trajet offre un terrain privilégié aux actes de délinquance, de vol et/ou de racket.

Des agents de prévention assureront désormais une présence le long des trajets fréquemment empruntés par les élèves, notamment pour se rendre au métro ou au bus. Nous refusons en effet que

l'insécurité sur le chemin de l'école puisse constituer un facteur de risque de décrochage scolaire supplémentaire.

Ensuite, nous créerons, dans chacune des dix neuf communes, une **cellule de veille**, compétente pour toutes les écoles, primaires et secondaires, tous réseaux confondus, francophones et néerlandophones, et qui se trouvent sur le territoire communal. Nous avons en effet estimé que, vu l'intérêt grandissant pour l'accrochage scolaire, et vu le nombre d'acteurs impliqués dans le cadre de cette politique, un effort accru de coordination et de réflexion était devenu nécessaire au niveau local. Concrètement, chaque commune disposera d'une cellule de veille composée d'**une à trois personnes** (assistant social ou psychologue) selon le nombre d'élèves et les besoins de la communauté scolaire.

Ce dispositif viendra bien sûr en complément des dispositifs locaux existants. Il est primordial que cette cellule travaille en partenariat étroit avec les acteurs actifs en matière de scolarité : écoles, DAS, maisons de quartier, services de médiation scolaire, point contact de la police, etc. La cellule de veille devra avoir une vue globale de tous les dispositifs existants sur la commune et du travail de chacun. Elle devra coordonner les projets et actions pouvant être menés sur le territoire communal, fixer des objectifs clairs, remotiver sans cesse les différents partenaires, se tenir au courant de ce qui se fait en termes de prévention, de remédiation au sein des associations, des écoles, ..., se trouvant sur le territoire de la commune de façon à pouvoir transmettre toutes les informations utiles.

Par ailleurs, il paraît essentiel que le responsable de cette cellule puisse assumer un rôle de coaching individuel par rapport aux jeunes, mais aussi de leurs familles. Dans la plupart des cas, le jeune en décrochage n'entrevoit plus de solution et ses parents non plus. L'intervention d'un tiers est parfois indispensable pour réorienter un jeune. Il manque réellement de personnes ressources qui peuvent accompagner les jeunes dans leurs démarches qu'elles soient administratives, de recherche pour un autre établissement scolaire, de choix des études, etc.

Comme vous pouvez le constater, il existe de nombreuses initiatives qui visent à prévenir ou à lutter contre le décrochage scolaire et qui traversent les différentes compétences régionales et communautaires.

Je conclurais en disant que ce phénomène est un peu à l'image des célèbres crises d'adolescence : complexe et multidimensionnel.

Il est, dès lors, indispensable de rassembler et de sensibiliser tous les acteurs de terrain autour de cette problématique : les services d'accrochage scolaire de la Communauté française, le dispositif d'accrochage scolaire de la Région bruxelloise, le plan de sécurité et les contrats de prévention, mais également les services d'aide à la jeunesse au sens large, les écoles de devoirs, les clubs sportifs, les enseignants, les services de police, les parquets.

Témoignages :

Regards et expériences d'acteurs de terrain

Le dispositif d'accrochage scolaire de la Région bruxelloise

Pascale Labiau²

La réalité du décrochage scolaire remonte au début de l'histoire des écoles, mais ce concept ne fit son apparition qu'à la fin des années 70. En ce qui nous concerne ce sujet se trouve au cœur des préoccupations éducatives depuis les années 90, suite aux émeutes à Saint-Gilles et Forest. Le décrochage scolaire est une réalité qu'on ne peut nier, ni dissimuler. Les conséquences sont graves et ce tant dans la vie des jeunes que sur le plan social et économique.

N'attendez pas de moi, que je vous donne une définition académique et figée sur le décrochage scolaire. Pour ma part, je préfère partir de la réalité du terrain et dès lors m'interroger sur l'origine de la présence des jeunes en rue, même s'il y en a qui ont des difficultés à se lever le matin.

La question qui se pose dès lors est : pourquoi se trouvent-ils en rue plutôt qu'à l'école ?

C'est en partant de ce constat que la Région de Bruxelles-Capitale a mis en place un Dispositif d'accrochage scolaire pour maintenir ou faire revenir les jeunes à l'école.

On sait que les premières et deuxièmes secondaires n'ont normalement pas la possibilité de quitter l'établissement scolaire entre l'heure du midi. Pourtant, d'après le constat des zones de police à Bruxelles, le plus gros problème se pose pour les jeunes de

² Coordinatrice du DAS (Dispositif d'accrochage scolaire).

deuxième et troisième secondaires. Même si un décrochage scolaire se constate parfois en fin du cycle primaire.

L'essentiel de la problématique des jeunes dans la rue, doit être résolu par une approche globale, intégrée, dont le volet répressif, reconnu comme nécessaire, vient en appui d'une philosophie positive et préventive.

On sait, par ailleurs, que les Bourgmestres sont chargés de veiller à l'application de la législation en matière d'obligation scolaire. C'est sur base de ce double constat que la Région de Bruxelles-Capitale a jugé nécessaire d'apporter son soutien et de coordonner les actions menées dans l'ensemble des dix-neuf communes.

L'objectif est de soutenir les efforts des acteurs de terrain afin d'améliorer, en concertation avec eux, la sécurité dans la Région dans une optique d'actions intégrées.

Afin d'éviter de devoir créer une nouvelle structure au niveau de la Région bruxelloise et tenant compte du fait que le Dispositif fonctionne au niveau communal, il a été convenu de le localiser dans une commune pour garder la philosophie d'approche de terrain, son hébergement pouvant se faire en dehors de l'administration régionale.

Sur base de ces considérations, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a décidé en mars 2000 de mettre sur pied une cellule DAS au niveau de la région. À l'inverse de ce qui se passait au niveau fédéral, le DAS bruxellois fonctionne au bénéfice de toutes les communes qui composent la région.

Je reprends ici les axes du plan d'action du DAS bruxellois :

- Le dispositif est chargé de sensibiliser les diverses autorités, institutions et associations pouvant contribuer à la lutte contre l'absentéisme scolaire, et de soutenir, coordonner et accompagner les différentes actions en la matière.
- Ayant identifié les partenaires institutionnels et associatifs concernés par la lutte contre le décrochage scolaire sur les dix-neuf communes de la Région bruxelloise, le DAS organise des rencontres avec tous ces partenaires afin de les

sensibiliser à la problématique et d'évaluer les missions et axes de travail de chacun en vue de préciser leurs priorités en la matière. Dans ce cadre, des rencontres avec les Bourgmestres et les Échevins de l'enseignement des communes et directions des établissements scolaires sont également organisées.

- Il est chargé de développer des actions comme assurer l'interface entre les actions gouvernementales et les acteurs de terrain, de soutenir ou initier les concertations communales relatives à la problématique de l'absentéisme scolaire dans toutes ses dimensions et d'en assurer l'animation.
- La mise en place de toute forme de concertation et de synergie entre les différents médiateurs scolaires bruxellois concernés par cette problématique.
- La poursuite de la collaboration avec le Parquet de Bruxelles – section famille. Une collaboration axée sur la prévention du décrochage scolaire existe entre la section famille et la coordination du DAS. De part et d'autre, le souhait de poursuivre ce travail dans la même optique est réel.

Nous avons affaire à différents types d'absentéisme, comme les jeunes qui, soumis à l'obligation scolaire, ne sont inscrits dans aucune école, ou des jeunes qui, bien que régulièrement inscrits dans une école, fréquentent irrégulièrement les cours. Mais il ne faut pas oublier les jeunes qui font preuve de « présentéisme » c'est-à-dire qui se présentent à l'école mais sans projet scolaire particulier, motivés par la logique de soumission à l'obligation scolaire ou par une logique de retarder leur entrée dans la vie active.

Plusieurs facteurs d'ordre personnel peuvent amener un jeune à décrocher. La démotivation est probablement un facteur déterminant dans la décision du jeune d'abandonner ses études. En effet, l'étudiant démotivé faisant face à plusieurs échecs scolaires, en vient à percevoir le marché du travail comme la solution à ses difficultés. D'autres facteurs personnels peuvent aussi expliquer le décrochage scolaire. Par exemple, la faible estime de soi, les difficultés

interpersonnelles, le besoin de liberté, d'aventure et de changement de même que l'abus de drogues et d'alcool peuvent tous être des motifs de l'abandon des études. Chez les filles, il arrive que la grossesse soit la cause du décrochage.

Il n'y a pas lieu de chercher les coupables mais de questionner plutôt le phénomène du décrochage comme un phénomène de société. Les décrocheurs ne sont pas des paresseux. Il faut se questionner sur le système scolaire actuel qui ne répond peut-être pas aux besoins des jeunes.

Même s'il ne faut surtout pas faire l'amalgame systématique entre « brosseur » et délinquant, il est incontestable que les jeunes « en rue » dérangent, font peur, inquiètent. Les projets d'accrochage scolaire trouvent tout leur sens dans le processus de la lutte contre le sentiment d'insécurité.

Les absences scolaires peuvent avoir de graves conséquences sur les capacités d'apprentissage et sur le développement social du jeune. En effet, la scolarisation est la première expérience de socialisation à laquelle est confronté l'enfant. Les faits d'absentéisme sont bien souvent perçus comme des étapes annonciatrices d'autres exclusions : sociale, professionnelle, ...

Un projet d'accrochage scolaire ne peut pas être élaboré de manière théorique et standardisée, il doit prendre en compte les spécificités des écoles visées, le milieu dans lequel l'enfant évolue, les suggestions et souhaits de chaque acteur de l'éducation de l'enfant. La philosophie générale est d'associer les dix neuf communes de la région à un accrochage scolaire plus attrayant davantage qu'à une lutte contre le décrochage scolaire.

Les situations de décrochage lourd et d'échecs répétés ne surgissent pas ou rarement de but en blanc. Elles sont l'aboutissement malheureux de longs processus scolaires ou familiaux dont les origines remontent la plupart du temps aux premiers pas dans la scolarité obligatoire. S'attaquer à la problématique quand les jeunes sont déjà en situation d'exclusion ne suffit donc pas. On préconise dès lors des actions précoces.

Les actions entreprises par le DAS font l'objet d'évaluations systématiques. Il ressort de ces évaluations que, par rapport aux objectifs annoncés :

- Les ateliers de remédiation dans le secondaire augmentent le taux de réussite scolaire et diminuent fortement l'absentéisme.
- Les projets en langue de l'enseignement viennent compléter utilement les cours scolaires insuffisants.
- La qualité relationnelle et de confiance entre les enseignants et enseignés est nettement améliorée.
- Les actions du DAS promeuvent l'insertion de l'école dans le quartier en améliorant la sécurité ambiante.
- La communication non violente permet de réduire les tensions et conflits présents au sein de l'établissement scolaire.
- L'école est perçue différemment par les enseignés.
- Ces projets aident les enseignants en dynamisant l'équipe éducative et en assurant une mission de coaching.

Depuis six ans que ce dispositif existe, une meilleure appréhension des projets est à constater au niveau des directions d'écoles. Le projet participe à l'ouverture de l'école vers l'extérieur. L'école accepte de partager le projet éducatif avec d'autres intervenants en confiance puisqu'elle reste promoteur du projet, et elle l'enrichit de la compétence des autres.

Le DAS est complémentaire et permet de par sa flexibilité de répondre aux besoins des directions d'écoles. Le dispositif a généré des liens ou une certaine synergie avec les autorités communales et a permis des coordinations locales par rapport à cette problématique.

Par rapport au fait de viser à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, les projets du DAS sont gratuits pour ces élèves, ils demandent une méthodologie en fonction du projet pédagogique de l'école ou de projet de l'équipe éducative que ce soient les enseignants ou les élèves eux-mêmes.

Le Dispositif reste très attentif au fait que ses actions sont complémentaires à ce qui se fait déjà sur le terrain et ne remplace nullement ce que les communautés mettent en place.

En conclusion, le DAS crée une dynamique autour de l'école. Et, in fine, c'est toujours l'école qui reste promoteur du projet, le fruit de son travail dépend de l'initiative du terrain.

Si, initialement, les objectifs du DAS visaient principalement à lutter contre les phénomènes de violence urbaine et le « brossage » des élèves, ils ont évolué avec le temps. Ils se concentrent maintenant sur deux grands axes : prévention dans l'enseignement primaire, prévention et remédiation dans l'enseignement secondaire ainsi que dans la lutte contre la violence.

Une dérive est apparue dans le fait qu'on a décelé que le décrochage intellectuel menait à un décrochage scolaire et il est plus difficile d'y remédier pour le DAS dans la mesure où il faudrait intervenir dans les temps scolaires, qui relèvent de la compétence de l'enseignement.

Pour cette année, deux cent cinquante six projets ont été acceptés pour un montant d'un million trois cent septante mille euros. Alors que nous avons démarré en 2000 avec quarante quatre projets pour un montant de sept cent mille Francs belges – FB (soit dix sept mille trois cent cinquante euros).

Ceci montre le chemin parcouru.

Aujourd'hui treize mille jeunes sont concernés par le dispositif.

DAS-RBC

Espace Senghor

Avenue de Maelbeek, 18 - 1040 Bruxelles

Téléphone : 02/230.99.62

<http://www.das-rbc.irisnet.be>

L'intervention policière en matière de décrochage scolaire : l'expérience de la Zone de Police Bruxelles-Capitale-Ixelles

Yves Van de Vloet²

Nous avons déjà pu mesurer l'ampleur du phénomène en Communauté française et dégager les conséquences du décrochage scolaire pour les jeunes et leur famille. Nous avons pris conscience que la lutte contre le décrochage scolaire renvoie au combat pour l'accrochage scolaire et que les réponses sont diverses et pas nécessairement contradictoires. En effet, la diversité des intervenants prouve bien qu'une seule approche de la question, fut-elle préventive, socioéducative ou répressive ne suffit pas.

L'école ne doit pas être seule pour relever le défi du décrochage scolaire et des diverses formes de dysfonctionnement en partie liées au décrochage, je pense à l'absentéisme, à la violence intra et péri-scolaire, à la spirale de l'exclusion.

Pour ma part, j'ai été amené, dans un autre cadre institutionnel, alors que j'exerçais des fonctions auprès du Ministre-Président Charles Picqué, en 1992, à aborder cette problématique. Certes, nous n'avions pas été bousculés par des violences telles que celles qui ont contribué ces derniers mois à des plans gouvernementaux à tous les échelons de pouvoir, mais nous étions interpellés par les chiffres

² Directeur de la Prévention de la Zone de police Bruxelles-Capitale -Ixelles.

du décrochage scolaire. Déjà, pour l'année scolaire 1994-1995, le Parquet enregistrait neuf cent soixante cinq dossiers, mille deux cent treize pour l'année scolaire 1995-1996 et mille cinq cent quinze dossiers pour l'année 1996-1997. Un pour cent des élèves fréquentant les écoles primaires et secondaires de Bruxelles était concerné par l'ouverture d'un dossier au Parquet sur une population en 1995 de cent trente cinq mille élèves pour les écoles francophones de la Région. Sept pour cent des dossiers ouverts pour décrochage renvoyaient à des faits connexes de délinquance. C'est bien dans ce contexte que fut créé sur une base interdépartementale et interministérielle, le Dispositif d'Accrochage scolaire (DAS).

Le phénomène est loin d'être nouveau mais sans doute la prise de conscience est d'autant plus forte que si nous sommes, milieux éducatifs, sociaux ou policiers, interpellés par des épiphénomènes tels certaines agressions portées par de jeunes en déshérence. Nous sommes particulièrement inquiets de constater que le décrochage scolaire revoit à la difficile question de l'insertion socio-professionnelle de jeunes dont les profils particulièrement fragilisés ne permettront pas d'acquérir un métier dans une Région bilingue où l'emploi reste qualifié et où subsistent malheureusement encore des discriminations liées à l'origine ethnique, ...

Des études locales de la situation du chômage bruxellois ont mis en évidence que certains quartiers connaissent des poches de chômage supérieures à soixante pour cent qui touche principalement des jeunes de dix huit à vingt cinq ans.

Comment, dans ces conditions, bâtir les fondements de la cohabitation et de la cohésion sociale ?

Bien évidemment, la Région de Bruxelles-Capitale a mené d'importants efforts depuis une quinzaine d'années en partenariat avec les communes et le fédéral.

Aussi, je reviens sur la tentative de réponse de la police de « Bruxelles-Capitale-Ixelles » et je rappelle que la police est, en région bruxelloise, divisée en six zones, dont celle de Bruxelles-Capitale-Ixelles qui concerne deux cent dix mille habitants, mais aussi les navetteurs et les touristes. La police doit ainsi assurer de nombreuses missions

liées au statut de Bruxelles en tant que Capitale du pays et de l'Europe. Ces tâches de police administrative et judiciaire sont réalisées avec un effectif de deux mille septante deux policiers auxquels il faut ajouter trois cent cinquante quatre civils. Les policiers assurent aussi la tâche essentielle de police de proximité au travers un réseau de dix huit commissariats de police organisés pour couvrir les quartiers d'Ixelles et de Bruxelles.

Aussi, je vais tenter de vous présenter la stratégie menée à l'échelon de la Zone tout en vous précisant qu'il revient à tous les services de police du pays de faire respecter l'application des lois, des décrets et de la réglementation dans des domaines extrêmement variés, qui vont de l'ordre public à la protection de l'environnement en passant par la sécurité routière et les crimes et les délits graves.

Il nous revient de faire respecter la loi du 29 juin 1983 relative à l'obligation scolaire qui précise que le mineur est soumis à l'obligation scolaire entre six et dix huit ans, soit douze ans de présence à l'école et qu'il revient aux parents ou à celles et ceux qui sont investis de la garde en droit ou en fait de veiller à ce que les enfants soient inscrits et suivent la scolarité prévue.

Loi du 29 juin 1989 sur l'obligation scolaire

Article 1er. - § 1er. *Le mineur est soumis à l'obligation scolaire pendant une période de douze années commençant avec l'année scolaire qui prend cours dans l'année où il atteint l'âge de six ans et se terminant à la fin de l'année scolaire, dans l'année au cours de laquelle il atteint l'âge de dix-huit ans.*

Le Tribunal de police connaît, sur réquisition du Ministère public, les infractions aux obligations imposées par l'article 1, 2 et 3 de la loi, commises par des personnes investies de l'autorité parentale ou qui assument la garde du mineur.

Les infractions sont punissables d'amendes et, en cas de récidive, les amendes peuvent être doublées ou une peine d'emprisonnement allant d'un jour à un mois peut être infligée.

Voilà donc clairement rappelé le cadre juridique de l'obligation scolaire.

On entend dès lors par « décrochage scolaire » la situation d'un élève soumis à l'obligation scolaire :

- qui n'est inscrit dans aucun établissement et qui n'est pas instruit à domicile ;
- inscrit dans un établissement, mais qui s'en est absenté fréquemment et qui compte plus de 20 demi-jours d'absence.

Le décrochage est donc bien une conséquence de l'aggravation d'une situation d'absentéisme scolaire qui peut s'accroître et amener certains jeunes à commettre des actes délinquants, tels que le racket, des larcins, mais aussi parfois des voies de faits menées en bande.

Soyons clair : la police a toujours mené des opérations visant à contrôler ponctuellement si les jeunes en âge scolaire et en période scolaire pouvaient valablement justifier de leur absence à l'école. Ce travail est mené quotidiennement par des patrouilles à l'échelon des divisions de police (quartiers) et ponctuellement par des opérations de plus grande envergure sous la responsabilité de la cellule « absentéisme scolaire » du service famille/jeunesse de la zone, certaines opérations concernent en même temps toutes les zones bruxelloises et d'autres services de police.

La question des élèves « absentéistes » au sein de la zone de police de Bruxelles-Capitale- qui n'intègre pas les données des autres zones de police bruxelloise ou d'autres services de police- laisse apparaître quatre vingt sept procès-verbaux (PV) pour l'année scolaire 2004-2005 et deux septante cinq PV, soit près du triple pour l'année 2005-2006, deux cent cinquante deux élèves absentéistes ont été concernés. Ces chiffres sont à examiner avec prudence et réserve. D'abord, ils illustrent pour partie l'action des services de police. Ensuite, toutes les écoles ne signalent pas les faits d'absentéisme critique ou mettent plus de temps à procéder au signalement d'une situation.

Soyons réalistes, le signalement de l'élève absentéiste est prévu par la loi, les contrôles quotidiens et ponctuels peuvent mettre en évidence le problème, mais, bien évidemment, la réponse policière a ses limites et n'ambitionne pas de donner des alternatives à des

questions aussi complexes que la formation des enseignants, le taux d'encadrement, le défi de la scolarisation en milieu urbain dans des communes fragilisées et elles-mêmes confrontées à des difficultés de financement des politiques de prévention et d'éducation.

Au sein de la police de « Bruxelles-Capitale-Ixelles » s'est réalisé un projet novateur qui touche les trois phénomènes prioritaires liés à l'école : la lutte contre la violence en milieu scolaire, l'absentéisme et le décrochage scolaire.

L'expérience acquise par la police de « Bruxelles-Capitale-Ixelles », mais aussi les échanges que nous avons eus avec nos collègues européens et québécois nous amènent à considérer que nous ne pouvons agir valablement seuls. C'est la raison pour laquelle nous avons développé des contacts avec des structures telles que les Contrats de Sécurité et de Prévention des deux entités administratives.

Pour la ville de Bruxelles, l'asbl BRAVVO⁹ développe des projets tels que la médiation scolaire, qui agit avec les parents et les intervenants sociaux.

Nos contacts avec les familles sont importants. Nous devons insister sur la meilleure association possible des parents au cursus scolaire. Le tissu associatif, dont il faut respecter les spécificités et la déontologie, reste un partenaire essentiel aux côtés des écoles. Les expériences concertées menées par les communes sont d'une importance non-négligeable en termes d'insertion sociale et professionnelle !

Enseignants, travailleurs sociaux, sociologues, magistrats, policiers, tous sont conscients que si le décrochage scolaire s'étend, nous aurons à gérer des nouvelles difficultés dont le rajeunissement de la délinquance. Ce phénomène a été constaté par nos voisins français. L'Observatoire national français de la délinquance signalait que neuf agressions graves par jour touchaient des enseignants.

Le défi est important et il en va du climat dans les écoles et les quartiers.

⁹ BRAVVO : association de prévention urbaine, pour plus d'informations voir le site internet de la structure : www.bravvo.be.

La Région de Bruxelles-Capitale, le gouvernement fédéral, la Communauté française ont dégagé des moyens importants pour lutter contre le décrochage et permettre aux villes de développer des projets d'encadrement social, d'éducation et d'insertion. Formulons le vœu que ces projets soient reconduits.

Je laisserai la conclusion à Françoise Dubet qui a analysé les aspirations des jeunes de Venissieux, de Clichy-sous-Bois, mais aussi de Seraing :

«La désorganisation, l'exclusion et la rage sont les points d'ancrage de la galère. Chacune de ces dimensions est l'expression de la décomposition d'un niveau de l'action... Ainsi, la galère ne procède pas d'une dysfonction ou d'une crise partielle d'un des éléments du système, elle les associe tous. »

La médiation scolaire

Entretien avec **Ahmad Aminian**²

La médiation scolaire a été instaurée par décret par la Communauté française. Elle vise à prévenir la violence et le décrochage scolaire dans les écoles et en priorité dans les écoles à discrimination positive. Focus sur la profession avec Ahmad AMINIAN.

Monsieur Aminian, quel est le rôle du médiateur scolaire ?

Je dirais que le travail de médiation scolaire s'inscrit dans plusieurs logiques. D'abord, une logique de **communication**, de **relation** : le médiateur est là pour créer des liens, établir des relais, des réseaux. Ensuite, une logique **éducative** et de **socialisation** : le médiateur participe à l'éducation des enfants et doit faire en sorte de favoriser la socialisation qui passe aussi par l'école. Il répond également à une logique **d'information** et de **sécurisation** par rapport aux angoisses des protagonistes, aussi bien celles des professeurs que celles des élèves ou des parents. Le médiateur fait aussi un travail de **prévention** afin d'éviter les situations catastrophiques. Une autre logique est la logique **gestionnaire**, celle ayant trait à la gestion des conflits. Enfin, la médiation a une logique **sociale**, en ce sens qu'elle joue un rôle de pacification, de contrôle social, mais qu'elle peut aussi mettre en avant des dysfonctionnements et participer à la contestation des problèmes rencontrés. Bref, la médiation est un processus à multiples facettes qui implique la participation au vécu de l'autre.

²Médiateur scolaire à l'Athénée Royal Léon Lepage.

**Comment se passe la médiation,
d'un point de vue pratique ?**

Mon intervention fait suite à une demande qui peut émaner soit d'un professeur, soit de la direction ou bien de l'élève ou de ses parents. En revanche, mon intervention est systématique lorsque l'on constate qu'un élève s'est absenté cinq demi-journées. Dans ce cas, *j'invite* l'élève à une discussion sur les raisons de son absentéisme « physique ».

**Quels sont les difficultés que vous rencontrez
dans votre travail ?**

La médiation est un travail axé sur la relation, elle vise à résoudre les conflits interpersonnels. Les relations entre les familles et l'école sont parfois difficiles et entachées d'un manque de compréhension mutuelle concernant le système culturel et éducatif. Il existe aussi des réticences *a priori* de la part du corps éducatif qui peut voir dans le travail de médiation un empiétement sur leur autorité. Je mets un point d'honneur à respecter, dans l'exercice de ma fonction, un certain nombre de valeurs que sont l'humanisme, les principes de démocratie et le respect de la pluralité de conscience. Ces valeurs me permettent d'agir dans un cadre d'intervention régi par ce que je nommerais des « valeurs d'application » que sont la neutralité, la confidentialité, l'autonomie et la responsabilité. Pour atteindre nos objectifs, ces valeurs doivent être respectées par toutes les parties à la médiation.

**Et si vous deviez donner des conseils,
des recommandations ?**

D'abord, je dirais qu'il faut rassurer les enseignants, dont l'autorité est mise en doute par la médiation. Ensuite, il faut permettre au médiateur de conserver une certaine indépendance dans l'exercice de son travail. En effet, faut-il le rappeler, le médiateur est un fonctionnaire ! Il est donc du côté du pouvoir et doit en quelque sorte faire accepter le système éducatif par les autres parties, c'est-à-dire les parents et les élèves eux-mêmes. Par son statut, il n'est pas très aisé pour un médiateur scolaire d'exercer un sens critique par

rapport à la politique d'enseignement mise en place. Enfin, j'insisterais sur la nécessité de mettre au point une « procédure » de la médiation, c'est-à-dire un cadre commun d'intervention. La profession de médiateur est une profession nouvelle. Elle manque d'encadrement et de règles. Il faut donc y remédier afin de permettre à la médiation de jouer tous ses rôles dont nous avons parlé. La médiation est en effet aujourd'hui essentiellement centrée sur la pacification pour éviter les vagues à court terme.

L'expérience originale de la « Motivation globale » menée par l'asbl Odyssée

Entretien avec **Nicolas Roubaud**²

Quel public visez-vous avec votre méthode ?

La méthodologie de « Motivation Globale » s'adresse à des jeunes (âgés de plus de quatorze ans) de toutes les localités de la région et régulièrement inscrits aux cours dans les sept écoles partenaires (ces écoles appartiennent à tous les réseaux d'enseignement). Pourtant, les jeunes décrochent : leurs absences injustifiées et la non-réponse des parents aux courriers en témoignent et certains connaissent alors la « vie dans la rue », avec les faits de délinquance qui la caractérise.

Avec l'expérience, nous pouvons répertorier plusieurs secteurs d'interventions :

- *Médiation familiale* : conflits relationnels entre la maman et son adolescent (souvent des familles monoparentales), difficultés de jeunes femmes qui veulent intégrer tradition et place active dans la société,
- *Recherche d'orientation* : remise en projet, allant de pair avec un besoin de mieux connaître et gérer les émotions et le stress.

² Directeur de l'ASBL Odyssée.

- *Médiation scolaire* : quand le décrochage trouve son origine dans un conflit avec un professeur, étudier les conditions d'un retour en classe.
- *Résorption de trauma* : l'attitude du jeune est conditionnée par un choc (un abus, une bagarre de rue), il faut alors dépasser le blocage (souvent perceptible par un repli sur soi), assimiler le choc et prendre un nouveau départ. Ceci nécessite des outils d'intervention spécifiques pour lesquels nous sommes formés.
- *Prise d'un nouveau départ* : lorsque le jeune passe devant le juge de la jeunesse, il peut avoir tendance à se sentir perdu : « de toute façon il n'y a plus rien à faire, à quoi bon rester à l'école, ... ». L'accompagnement l'aide alors à tirer les leçons et se donner un nouveau départ, une nouvelle chance, basée sur une nouvelle manière de conduire sa vie.

Bien qu'elle soit centrée sur le jeune, les parents de celui-ci peuvent bénéficier d'un accompagnement pour redéfinir les balises éducatives qu'ils souhaitent placer autour du décrochage scolaire. Les éducateurs, pour leur part, reçoivent un cadre de réflexion et de prise de recul pour préciser les lignes de l'intervention éducative face à telle ou telle situation de décrochage et le cas échéant, préciser les limites dans lesquelles le retour du jeune à l'école est admis.

En quoi cette méthode est-elle innovante ?

Notre méthode est innovante à plusieurs titres. D'abord, nous intervenons au bon moment, c'est-à-dire avant que la spirale du décrochage ne soit allée trop loin. Cela est rendu possible grâce à une collaboration étroite avec l'école. En effet, l'équipe pédagogique suit de très près les variations de comportement des jeunes et ses absences, elle nous communique très vite l'information. Nous nous engageons face à l'école à nous rendre à domicile (ou dans le quartier du jeune) au plus tard dans les trois jours après la demande d'intervention.

Ensuite, nous tentons d'éviter les pièges de l'adolescence ; nous ne nous présentons ni comme un substitut de l'autorité (qui, dans la

perception du jeune est là pour sanctionner), ni comme un psychologue (qui, selon le jeune, pense qu'il souffre de problèmes ou qu'il n'est « pas normal »). Ainsi une relation transparente d'égal à égal peut naître. Un véritable coaching personnalisé devient possible.

Nous faisons également en sorte de laisser le jeune en position haute : c'est à la demande de l'intervenant (qui se fait le relais de l'école) que le jeune accepte le rendez-vous, il est offreur, l'intervenant demandeur. En d'autres termes, complémentirement aux services d'aide classique (centre de santé, AMO, centre PMS, médiateurs, ...), nous allons vers lui de notre initiative. Pourquoi ? Parce que nous avons identifié par ses comportements de décrochage, que son projet d'insertion est en péril. Maintenir le jeune en position relationnelle haute implique une méthode de communication et un positionnement étudiés.

Nous prôtons une intervention souple, c'est-à-dire qu'une fois que le jeune reconnaît ses absences, il en explique sa perception des causes, nous remontons directement à la source de la difficulté, telle qu'il la ressent. Il est souvent lui-même en recherche de solution avec ses propres moyens. Nous voyons son décrochage comme la meilleure stratégie dont il est actuellement capable pour faire face à sa pression interne. Grâce à notre approche, celle-ci est nommée, des pistes de travail peuvent alors être envisagées. Notre intervention sert de fil rouge et est reconnue par tous les acteurs de son système. Tous les acteurs en sont soulagés.

Il est également très important que le jeune garde le choix : les premiers contacts ont lieu dans son univers, son quartier, sa chambre. Au fur et à mesure des premiers échanges, il perçoit peu à peu un avenir qu'il n'avait pas encore imaginé. Alors il devient intéressé par la démarche d'accompagnement. Il en identifie lui-même l'intérêt. Une fois qu'il se porte activement demandeur, il paie de sa personne en se déplaçant au bureau de l'association. Dans un cas sur trois le travail réinstaure un dialogue familial rompu (cas des mamans vivant seules avec leur ado). Souvent, la famille accueille la venue de l'intervenant avec grand soulagement. Nous intervenons au moment et à l'endroit où un besoin de communication se fait sentir.

Enfin, nous insistons pour que le travail soit intégré au réseau social. Un cas sur trois nécessite de prendre contact avec d'autres associations du réseau Bruxellois. Un club sportif, un foyer d'accueil, les services du juge de la jeunesse et parfois les sections jeunesse des polices locales.

Les intervenants en Motivation Globale® doivent disposer d'une large palette d'intervention éducative, sociale et psychologique. Notre méthodologie est structurée en cinq étapes qu'il faut franchir une à une pour progresser avec le jeune vers le changement. Tous les intervenants ont reçu une formation spécifique au sein de l'association.

Quels sont les résultats obtenus ?

Au terme d'une action pilote de cinq ans, cent cinquante jeunes en décrochage scolaire ont été suivis, incluant l'accompagnement de cinquante familles, et la sollicitation pour cinquante cas du réseau des partenaires sociaux.

- Pour les mineurs en décrochage scolaire, septante cinq pour cent des jeunes ont adhéré à la démarche. Ils ont tous été ré-accrochés en plus ou moins six semaines : pour la moitié d'entre eux, dans le même projet scolaire, pour vingt cinq pour cent à travers un nouveau projet (nouvelle école, nouvelle section, passage dans un SAS).
- Cinquante pour cent ont été suivis sur plusieurs mois pour enraciner l'accrochage en travaillant sur les causes souvent complexes et systémiques du décrochage. L'autre moitié s'est ré-accrochée après une intervention de type court (quelques rencontres en famille).

À quoi attribuez-vous ce succès ?

Nous attribuons ce succès à différents facteurs :

- **Le moment de l'intervention** : le processus est déclenché lorsque l'année scolaire est récupérable.
- **Le ton de l'intervention** : le jeune n'est pas mis sous l'emprise d'une morale ou d'une règle ou d'une attente

implicite de retour à l'école : il garde le choix. Les démarches au lieu dans un cadre informel qui appartient au monde du jeune (plutôt qu'à un cabinet d'accueil ou de médiation).

- **Les techniques d'intervention** : nous remontons en effet rapidement au nœud du problème. Nos intervenants, formés entre autre à l'écoute active peuvent entendre l'aspect émotionnel de la difficulté sans jugement. Le jeune peut prendre le risque d'une parole « vraie », cela nous permet de fixer des objectifs pragmatiques de changement qui correspondent à un désir du jeune. Aucun jeune ayant adhéré à notre démarche n'éprouve, en réalité, de satisfaction à vivre le décrochage. C'est le lien de confiance qui se noue avec l'intervenant qui va faciliter pour le jeune l'accès à une envie de changement. Progressivement cela lui paraît possible et désirable. Bien sûr, tout ceci est rendu possible par une méthodologie rigoureuse et balisée. La méthodologie respecte les postulats d'intervention de l'école de la thérapie brève de Palo Alto.¹⁰
- **Le positionnement en tant qu'organisme extérieur** à l'école est particulièrement performant pour entreprendre de restaurer le lien entre le jeune et l'école lorsque le jeune a choisi de le rompre.
- **Un investissement important de la part du personnel de l'école** qui porte le projet (réunions de coordination fréquentes).

Quelles sont les difficultés auxquelles vous êtes confrontés ?

Nous sommes confrontés à deux types de difficultés. D'un point de vue structurel, notre service se situe à la frontière de diverses compétences : l'enseignement, l'aide à la jeunesse, l'intégration des personnes, des compétences régionales et communautaires, ... Bien

¹⁰ L'École de Palo Alto est un courant de pensée, créé dans les années cinquante et qui a pris le nom de la ville californienne de Palo Alto. Ce courant rassembla de nombreux chercheurs d'horizons divers (science de l'information et de la communication, psychologie, psycho-sociologie, ...), qui s'interrogèrent principalement sur la question de la communication interpersonnelle et démontrèrent l'importance fondamentale des interactions entre l'individu et son environnement.

que les résultats soient là et que l'association bénéficie d'une certaine visibilité, le financement du projet n'est pas pérennisé.

D'autre part, il n'y a pas d'habitude « historique » pour l'école de partager la réflexion éducative dans le cas de gros décrochage, avec une institution qui n'est pas dans ces murs. Bien que les rôles entre l'école, ses dispositifs d'accrochage internes (PMS, médiation) et l'association soit très clairement répartis et complémentaires (aucun recouvrement des champs d'interventions entre services), les acteurs doivent apprendre à se connaître pour établir une dynamique de travail performante. C'est pourquoi notre collaboration avec chaque école est balisée par une convention qui en détaille les modalités pratiques.

ASBL Odyssée

Rue de la doyenné, 96 – 1180 Bruxelles

0486/53 13 34

www.odysseeasbl.be

Décrochage scolaire : le point de vue de l'enseignant

Entretien avec **Marie-Ange Veyckemenans**²

Les situations de décrochage scolaire sont-elles facilement détectables ? Est-ce, au sein de l'école, un sujet tabou ?

Lorsque le décrochage se manifeste par de l'absentéisme il est facilement détectable, du moins chez les jeunes élèves. Cela prend parfois plus de temps avec les élèves plus âgés, qui jouent davantage avec les certificats médicaux et autres justificatifs. Lorsque le décrochage scolaire prend la forme d'un désinvestissement mais que l'élève est toujours physiquement présent dans la classe, le dépistage est malheureusement beaucoup plus tardif. À moins qu'il ne s'agisse d'un changement radical dans le comportement de l'élève, il faudra probablement attendre le prochain conseil de classe, si pas celui d'après, pour que les enseignants mettent des mots sur la situation et ne prennent les choses en main.

Le décrochage n'est pas un sujet tabou au sein de l'école, par contre il est probablement banalisé dans les écoles à discrimination positive, du fait de sa fréquence. En effet, elles accueillent en grande proportion des élèves ayant un parcours scolaire marqué par les échecs. Et les échecs (avec la démotivation et la dévalorisation qu'ils entraînent) sont d'importants facteurs de risque en matière de décrochage.

² Enseignante à l'Institut technique Cardinal Mercier.

Que doit faire l'enseignant qui constate que l'un(e) de ses élèves « décroche » ?

Lorsque c'est l'absentéisme qui révèle le décrochage, ce sont les éducateurs qui interviennent, selon une procédure qui varie probablement un peu d'une école à l'autre, mais qui implique nécessairement les parents. Lorsqu'il est question "uniquement" de désinvestissement, il n'existe pas de procédure-type, mais c'est souvent le titulaire de classe ou le professeur principal qui prend les choses en main, avec l'assistance éventuelle du PMS, des éducateurs, de la direction,... L'absence d'une procédure concertée et réfléchie entraîne des actions tout azimut qui rencontrent plus ou moins de succès. Il faut avouer également que, dans certains cas, le constat de décrochage n'est suivi d'aucune intervention. On peut imputer cette absence d'intervention au manque de formation spécifique des enseignants, mais aussi au fait que l'enseignant peut être débordé par la gestion d'autres priorités (classe difficile, violences, ..).

Il est important de souligner que l'enseignant qui intervient pour aider un de ses élèves qui décroche le fait en dehors de ses heures de travail.

Comment essayez-vous de remédier à ce problème ?

Différents projets (soutenus notamment par le DAS) sont mis sur pied par les établissements scolaires pour remotiver les élèves. Cela va des projets qui cherchent à faire de l'école un lieu agréable où le jeune vient avec plaisir (activités parascolaires, centre cybermédia, bibliothèque,...) aux projets qui souhaitent faire sortir les élèves de la spirale de l'échec en les soutenant dans leurs études (écoles de devoirs, remédiation, laboratoire de langues,...).

En tant qu'enseignante, et comme beaucoup de mes collègues, j'essaie de ne laisser personne dans le fond de la classe, de veiller à la bonne intégration de chacun dans le groupe (parce que les difficultés relationnelles sont également une cause importante de décrochage), et je n'hésite pas à prendre rendez-vous avec les parents lorsque je pense qu'un élève présente un risque de décrochage.

Quelles sont les limites, les difficultés que vous rencontrez ?

Ma situation est particulière puisque je donne 15 heures de cours dans la même classe, ce qui me permet de très bien connaître mes élèves, de repérer rapidement leurs difficultés, et d'avoir de nombreuses occasions pour intervenir. Par ailleurs, cela implique également que je n'ai à m'occuper que d'un nombre restreint d'élèves. La principale difficulté rencontrée par mes collègues est le grand nombre d'élèves, principalement quand ils ont la charge d'un "petit cours" (histoire, géo, sciences,...). Il est difficile de repérer les difficultés ou le mal-être d'un élève quand on le voit seulement deux heures par semaine, et quand, par ailleurs on en voit plus d'une centaine d'autres sur la même période !

Dans les conditions privilégiées qui sont les miennes, les principales limites que je rencontre sont liées d'une part, au désintérêt des parents pour la scolarité de leur enfant (même si ce n'est pas une situation courante), d'autre part, aux difficultés personnelles des élèves, sur lesquelles je n'ai pas de prise (relations familiales tendues, dépression, problèmes d'addiction, ou...absentéisme ! étant entendu que je ne peux intervenir auprès de l'élève que s'il est présent !)

Lorsque les difficultés des élèves ne sont plus de notre compétence, ce sont les centres PMS qui prennent le relais. Malheureusement, ils doivent se partager entre plusieurs écoles, ce qui limite drastiquement leurs possibilités d'action. Si la lutte contre le décrochage scolaire est une priorité pour la Communauté française, le refinancement des CPMS est une mesure qui s'impose.

Les Services d'accrochage scolaire

Chantal Charlier et Maurice Cornil²

Le projet du SAS¹¹, mené en partenariat par les associations (asbl) AJQP – Aide à la Jeunesse en Quartier Populaire et « La Maison des Associations », service « Simplement une École », a bénéficié de subventions octroyées par la Communauté française. Six autres projets apparentés ont été subventionnés en Wallonie.

Ces projets pilotes avaient tous pour objectif de mettre en œuvre les dispositions figurant aux articles 30 et 31 du décret *Discriminations positives*¹². Concrètement, il s'agit d'initier, dans un cadre formalisé, une collaboration d'acteurs de terrain issus de deux secteurs complémentaires, dans la mesure où « jeunes » et « élèves » sont, sous des acceptions différentes, les mêmes individus.

Derrière le dispositif légal et administratif, le projet du SAS s'adresse d'abord aux jeunes qui ont déserté l'école ou leur lieu de formation, des « décrochés » qui cherchent à « réussir », « malgré l'école » (l'expression est celle d'un médiateur scolaire dans une école en discrimination positive à Bruxelles). Le SAS est pour eux un lieu d'accueil alternatif et transitoire, qui permet de travailler leur mal-être.

² Co-directeurs du SAS.

¹¹ Le Sas: espace entre deux milieux différents, qui permet le passage.

¹² Décret de la Communauté française du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives, *Moniteur belge*, 22 août 1998.

« *Un enfant sait bien ce qu'il a à faire* » disait Françoise Dolto, et les jeunes savent bien qu'ils doivent aller à l'école : ce qui les a amenés à se faire cette « violence » de ne plus aller à l'école, c'est cela que nous interrogeons. Pour les élèves dont l'exclusion définitive est récurrente, l'enjeu du SAS est de rompre avec la répétition du symptôme. Mais le SAS est loin de constituer une solution à l'exclusion scolaire, question qui doit être résolue au sein des établissements eux-mêmes. Projet pilote, le SAS accueille les jeunes dans une approche non contraignante et met en œuvre une pédagogie reposant sur les méthodes actives. Le cadre, la nature des activités et les modes relationnels permettent au jeune-du moins est-ce notre ambition- de vivre une expérience singulière.

Répondre aux difficultés des jeunes

Reconnaître le statut de sujet, d'acteur au jeune est le processus progressif qui mène à l'autonomie. La condition nécessaire de cette reconnaissance, ce n'est pas de lui « faire confiance » : la condition, c'est notre confiance en nous, c'est-à-dire notre capacité à maîtriser nos inquiétudes, nos angoisses et nos désapprobations, à relativiser notre morale et nos principes, et d'être ainsi un « maître » pour l'élève, un exemple pour le jeune. De pouvoir ainsi le laisser être avec ses inquiétudes, ses peurs, sa morale ... et ses réponses.

Pour que les jeunes comprennent et apprennent, nous avons d'abord organisé l'écoute. Cela veut dire : prendre du temps, anticiper sa nécessité. Il y a deux formateurs dans les ateliers, il y a un « veilleur », personne disponible à tout moment, il y a des temps de parole collectifs, des temps de parole individuels. En équipe, nous avons défini ce qu'il fallait entendre : le dit et le non-dit, les gestes, mimiques et les blagues, les agressions verbales et les violences physiques. Et tenter de décrypter.

Pour que l'agressivité naturelle se transforme en énergie créatrice, nous avons géré la discipline : la force de chaque formateur et la cohérence de l'équipe aident le jeune à se structurer lui-même. Vivre ensemble, formateurs et jeunes, dans le dévoilement de nos limites et de nos interrogations nous permet-est-ce paradoxal ?-de faire autorité.

La vie à l'école, et la vie au SAS, rythme la vie des jeunes à la maison. La parole des jeunes à la maison – ou au home, dans la famille d'accueil, ...– sur les activités du SAS doit leur permettre d'acquérir une existence sociale : les jeunes apprennent à leurs parents qu'ils sont des sujets, qu'ils existent sans eux. La parole des jeunes au SAS sur la vie à la maison nous permet d'organiser une triangulation dans des relations souvent tendues.

Ré-enchanter l'école

L'équipe du SAS a une grande liberté pédagogique. Notre défi est d'engendrer l'effort par le plaisir. Notre hypothèse est que la difficulté surmontée engendre ce plaisir. S'inscrire au SAS est donc toujours un défi explicite pour un jeune.

Nos activités mêlent connaissances et compétences, savoirs et savoir-faire : le bagage disponible est intellectuel et culturel. Parce que, comme l'a écrit Michel Desmarests « *le meilleur antidote à la contamination de l'éducation par les forces du marché passe par l'urgence d'une revalorisation de la personne. C'est l'antithèse du virtuel et de l'individuel puisqu'il s'agit de l'humanisme présent dans notre métier et que cet humanisme ne peut subsister et survivre que dans une expérience de collectivité en cheminement* »¹³. Un terreau qui permette aux jeunes de se révéler, de passer de la consommation à la production, de développer une vision critique organisée et une distanciation par rapport au « quant à soi », le « *défi narcissique* » proposé s'articule tant autour de la philosophie et des mathématiques que de la musique, des arts plastiques et des arts du spectacle. Leur réunion aura permis aux jeunes de s'« exposer » en exposant un savoir.

¹³ Michel Desmarests, « Jeunesse et violences : pédagogies et prévention », in *Le Soir*, 30 mai 2002.

Questionner la législation

Le projet a accueilli de nombreux jeunes « en décrochage » qui n'entraient pas dans le cadre des articles 30 et 31 du décret précité. La mesure du phénomène de l'absentéisme scolaire ou des « absents » de l'école est difficile à prendre. Mais leur présence au SAS est une réalité. Il existe des jeunes qui ne vont pas à l'école et qui sont pris en charge dans des organismes reconnus : IPPJ (ou centre fédéral pour mineurs délinquants), Centres de jour (du secteur de la santé mentale ou de l'Aide à la Jeunesse). Le SAS, structure non contraignante et non mandatée mais reconnue (le projet est agréé par la Commission des discriminations positives), a l'avantage de pouvoir accueillir des jeunes sans l'étiquette du judiciaire ou de la santé mentale, tout en formalisant une prise en charge qui confère une valeur d'équivalent scolaire pour le jeune et sa famille. Si ce n'est pas l'école, c'est « comme si » c'était l'école, et cette assimilation donne une résonance précieuse pour le travail avec le jeune. Le caractère temporaire de la prise en charge en fait un lieu intermédiaire qui évite la stigmatisation du judiciaire ou de la santé mentale, favorisant ainsi un processus de normalisation sociale des jeunes.

Cependant, la formalisation « administrative » n'est pas mise en œuvre pour la moitié des jeunes que nous prenons en charge, parce que leur situation n'est pas envisagée par le législateur, qui a organisé un dispositif de suivi des jeunes – par l'Enseignement et l'Aide à la Jeunesse – tel qu'il ne devrait plus y avoir de décrochés.

Le phénomène du décrochage questionne l'obligation scolaire qui vise surtout à garantir pour les mineurs le droit à l'enseignement. En revanche, le décrochage ne questionne pas le principe de l'exigence de présence au cours comme condition de la certification finale, exigence qui repose sur une cohérence d'ordre pédagogique, et non juridique.

Quel modèle pour demain ?

À l'issue d'une deuxième année de projet pilote, la multiplicité des projets émergeant dans le cadre du décret et le caractère nécessairement transversal à de nombreux secteurs – Enseignement et Aide à la Jeunesse, mais aussi Judiciaire (particulièrement à Bruxelles) et Santé Mentale – du travail permet d'envisager de nombreuses modalités dans la généralisation des SAS.

Le SAS est une structure expérimentale initiée par des adultes passionnés par la formation des jeunes. Il accueille ces jeunes qui désertent l'école, ou encore ceux-là qui s'y comportent avec suffisamment de liberté pour y exprimer leur malaise, ou avec suffisamment de souffrances pour y épancher leurs colères. Et l'école, qui attend encore souvent des élèves, davantage que des individus, est-elle prête à entendre, à faire avec tout ce « ça » des « élèves » ? Veut-elle ? Sait-elle ? Peut-elle ? Devrait-elle ?

Baptisé occasionnellement et péjorativement « *camion-poubelle* », le SAS accueille des jeunes qui ont en commun de ne plus aller à l'école. La sémantique renvoie aux représentations mentales du tri et de l'échec, de l'inégalité et de l'exclusion.

Pourtant, le SAS poursuit bien un objectif de normalisation sociale par l'intégration collective, à l'instar de l'école, dans un contexte d'inégalité de départ. L'expression renvoie aussi à une vision organisationnelle réductrice de la société et de l'enseignement, qui suppose que les structures établies *hic et nunc* répondent définitivement aux besoins des jeunes et qu'ils doivent s'y trouver : au modèle figé nous opposerons celui qui envisage l'intégration sociale et l'apprentissage comme un processus. Les paramètres de régulation de ce processus sont nombreux et intimes, ils appartiennent à chacun et doivent être respectés.

La spécificité du SAS n'est pas d'accueillir les jeunes décrochés ou exclus, mais ceux pour lesquels l'école n'a pas encore trouvé de réponses.

Le SAS s'inscrit parmi les nombreux dispositifs organisés pour encadrer les mineurs d'âge sur la voie de l'émancipation et de

l'autonomie, il réunit les objectifs d'au moins deux décrets :

- L'un vise l'aide à la jeunesse, en particulier « *tout enfant dont les conditions d'éducation sont compromises par son comportement, celui de sa famille ou de ses familiers* »¹⁴.
- L'autre donne pour mission à l'enseignement de « *promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves; amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle; préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures; assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale* »¹⁵.

Transversalité et temps sabbatique

La nécessaire transversalité du travail mène les formateurs à organiser un partenariat qui réunit plusieurs acteurs d'horizons différents. La promotion de la reconnaissance du milieu de vie des jeunes dans toutes les structures, en ce compris les écoles, passe nécessairement par un travail pluridisciplinaire généralisé que le SAS n'a pas pour vocation d'organiser. Quelques actions ponctuelles peuvent faire école, mais la volonté de travailler en réseau devrait animer tous les intervenants autour du jeune, ce qui représente un travail spécifique avec les adultes, détaché des urgences du travail au quotidien.

Le principe d'envisager qu'un élève n'aille plus à l'école pendant un temps repose sur l'hypothèse que son « éloignement », de fait ou choisi¹⁶, va lui permettre de diminuer les tensions liées à l'obligation

¹⁴ Décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse, titre I, article 2, 2°.

¹⁵ Décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'Enseignement Fondamental et de l'Enseignement Secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, chapitre II, article 6.

¹⁶ Bien que ce ne soit pas sa spécificité, le SAS accueille des étudiants décrochés,

de fréquentation et favoriser un changement, un « débloqué » d'une situation temporairement difficile. La formule cautionne l'idée d'un temps « sabbatique » qui s'inscrirait comme une possibilité de plus dans un processus de formation d'ensemble. Que ce temps soit encadré formellement et effectivement semble cohérent si le dispositif concerne les mineurs d'âge.

L'inverse supposerait d'ailleurs que l'école « peut tout » : imaginer une école qui garantirait à chacun le développement dans tous les aspects de l'apprentissage et de l'éducation ferait peser sur les enseignants toute la responsabilité du devenir de la société.

Un temps pour faire avancer les jeunes « *sans aller à l'école* » n'est pas souhaitable, parce que tous les enfants « *savent bien qu'ils doivent y aller* » et que nous pensons que ceux qui n'y vont plus, n'en veulent plus ou n'en peuvent plus d'y aller ont une aspiration fondamentale à une forme de la normalité sociale. Ils ont probablement beaucoup plus besoin de l'école, sans doute plus que les autres. Leur permettre de ne plus y aller est sans doute un des moyens de les y faire retourner, à terme.

absents ou exclus.

Le SAS au quotidien

Entretien avec les co-directeurs du SAS, **Chantal Charlier** et **Maurice Cornil**

Comment les jeunes arrivent-ils au SAS ?

Comment ont-ils connaissance de l'existence d'un tel projet ?

Les jeunes sont toujours orientés par un tiers quand ils arrivent au SAS : des intervenants de l'aide à la jeunesse ou de l'enseignement, des associations, le bouche-à-oreille ou encore la police... comme le projet du SAS apporte une aide aux jeunes et à leurs familles pour un retour à l'école le plus rapide possible, mais qu'il permet aussi aux jeunes mineurs d'âge de ne plus aller à l'école pendant un temps, nous n'avons pas fait de publicité « directe ».

En revanche, tous les intervenants sociaux et scolaires de Bruxelles ont été informés de l'existence du projet : ce sont eux qui orientent les jeunes au SAS.

Quel est le profil-type des jeunes qui fréquentent le SAS ?

S'il en existe un ...

Le SAS a accueilli plus de 1000 adolescents en 6 ans : ils avaient en commun de ne plus avoir d'école où aller, mais il n'est pas possible d'en faire une figure type, dans la mesure où la norme est l'hétérogénéité : fille et garçon, jeunes d'origine étrangère ou belge, de famille riche ou pauvre, de niveaux académiques variés, de tous les quartiers de Bruxelles, ...

Cela nous mène à penser que le décrochage est souvent la conséquence d'une situation circonstancielle dans laquelle les jeunes se trouvent. Les jeunes n'ont pas trouvé d'autre issue à leurs difficultés que de décrocher, pour faire entendre leur mal-être.

Quelles sont les attentes des jeunes qui fréquentent le SAS ?

Le SAS propose aux jeunes une prise en charge dans un groupe que nous encadrons ou pour faire des stages comme volontaires dans d'autres associations ou en entreprise. Le projet est de leur proposer une expérience nouvelle, un vécu qui fasse rupture avec ce qu'ils vivent. En ce sens, nous les écoutons mais le projet ne change pas en fonction des jeunes. Le cadre et les activités ne sont pas négociables.

Pratiquement, comment essayez-vous de leur rendre l'envie d'aller à l'école ?

La prise en charge au SAS suppose que les jeunes souhaitent se remettre au travail, soit en retournant directement à l'école, soit en participant aux activités du SAS. Le retour à l'école est abordé comme une évidence de ce qu'ils vont faire, à terme, et donc ce n'est pas un objectif. L'objectif est de comprendre avec eux pourquoi ils ont arrêté d'y aller, et de les aider à dépasser ce qui fait problème.

Quels résultats obtenez-vous ?

Sur les plus de 1000 situations que nous avons accueillies, 80% des jeunes sont retournés à l'école.

Quelles difficultés rencontrez-vous dans l'exercice de votre métier ?

Le plus difficile était jusqu'à présent d'être projet pilote, reconduit annuellement. Difficile dans ces conditions d'avoir une équipe stable et d'engager une dynamique à long terme. Ceci dit, la Communauté française a voté en décembre dernier un décret qui organise les « services d'accrochage scolaire », ce qui devrait nous permettre d'avoir un agrément prochainement, et donc plus de sécurité sur notre avenir.

L'action « décrochage » initiée par le Rotary Club de Bruxelles

Claude Arnold et Philippe Smits²

Des évènements tragiques ont eu lieu en 2006 et 2007. Ils ont dramatiquement mis les phénomènes du « décrochage scolaire » et de la « violence à l'école » sous les feux des projecteurs et à portée de plumes et d'objectifs des médias. Ces drames ont entraîné la mort de Joe et failli provoquer celle d'un directeur d'établissement à Dinant poignardé par un élève.

Devant ces tragédies qui heurtent violemment notre conscience, ne faut-il pas d'urgence s'interroger sur les remèdes à apporter, concrètement, à une situation de plus en plus intolérable ?

Le Rotary Club de Bruxelles, dans le cadre des préoccupations humanitaires et sociales qui animent tous les rotariens du monde, et en particulier lorsqu'elles s'adressent à la jeunesse, s'est senti concerné par le décrochage scolaire, une des principales composantes de ces phénomènes de violence, sans compter le délabrement qu'il entraîne pour l'avenir professionnel des jeunes dans notre société.

Dès février 2006, la Commission Jeunesse du Rotary Club de Bruxelles a établi un premier état des lieux aboutissant aux constats suivants :

- Il ressort des premiers contacts obtenus, principalement de

² **Claude Arnold**, Président du Rotary Club de Bruxelles.

Philippe Smits, Président de la Commission jeunesse du Rotary Club de Bruxelles.

la rencontre avec la responsable du Dispositif d'accrochage scolaire (le DAS) que la problématique du décrochage scolaire est identifiée en Région de Bruxelles-Capitale mais qu'elle est tenue sous le boisseau tant par les établissements scolaires que par les responsables publics.

- Le problème existe mais il est préventivement et curativement peu traité en Région de Bruxelles-Capitale. Une unique responsable régionale, sans personnel et sans moyens ... ! Certaines parmi les dix neuf communes ont lancé des actions à partir du « monde associatif » ...d'autres pourraient le faire ... après les élections communales.
- De différents contacts préparatoires, il ressort que Police, associations commerçantes et associations d'aides aux familles traitent les conséquences du décrochage scolaire mais que rien de construit n'est envisagé pour palier les causes ou prévenir les dérapages avant qu'ils surviennent.
- Le phénomène – nié par les écoles pour des raisons de notoriété – est considéré « comme une maladie sociale honteuse ». Il faut donc punir et « remettre sur le droit chemin » les adolescents déviants ...

Sur la base de ces premières considérations faisant ressortir l'importance et l'urgence de la question, le Rotary Club de Bruxelles a décidé d'entreprendre une action concrète en région bruxelloise : il s'agissait de « lancer la problématique » dans le débat public en initiant un plan de réflexion, de motivation et d'approches multiples, ceci sur trois ans.

Plus précisément encore, la Commission Jeunesse du Rotary de Bruxelles s'est engagée à mener une action constructive de prise de conscience des décideurs et des citoyens sur le thème générique du « Décrochage scolaire ».

Pour ce faire, elle a conçu un plan dont les actions ont été réparties sur trois ans et ont été structurées en 6 axes de travail.

Les objectifs visés par la Commission sont :

- Permettre aux écoles, aux pouvoirs organisateurs, aux enseignants, et aux associations représentatives de tous ces composants, de débattre du fléau social qu'est le décrochage scolaire des adolescents et de le combattre.
- Faire prendre conscience aux décideurs politiques de l'étendue du problème et des indispensables mesures à prendre pour enrayer le phénomène.
- Associer le monde associatif et le monde économique à la résolution d'un important problème d'avenir pour la jeunesse bruxelloise.
- Insérer le Rotary dans une action de réflexion mais aussi d'actions concrètes en faveur des populations fragilisées des communes bruxelloises les plus en difficulté.
- Positionner le Rotary dans l'esprit tant des décideurs que des citoyens comme un « acteur ressource » de la lutte contre les grandes tendances négatives qui obèrent l'avenir de la jeunesse bruxelloise.
- Promouvoir la collaboration du Rotary, des associations de terrain et des composants économiques, en coordination avec les pouvoirs principaux concernés par la lutte contre la précarité à Bruxelles (Fondation Roi Baudouin, Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés - FIPI, Loterie Nationale, etc...).

Les partenaires choisis par le Rotary pour les accompagner dans leurs démarches et actions sont :

- la Fondation Gustave STOOOP ;
- le Dispositif d'accrochage scolaire – DAS ;
- L'Asbl *Pour la Solidarité* ;
- Le Centre d'action sociale globale-CSAG « Solidarité Savoir ».

La Commission Jeunesse sollicitera le **parrainage des autorités publiques** suivantes :

- le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale ;
- le Parlement des Bruxellois francophones ;
- la Vlaamse Gemeenschap Commissie-VGC ;
- le Parlement de la Communauté Française Wallonie-Bruxelles – CFWB ;
- la Fondation Roi Baudouin ;
- le Fonds Prince Philippe.

Les axes de travail choisis par la Commission sont :

- **La science** : organisation d'un colloque d'une journée sur le thème du « Décrochage scolaire ».
- **Le message** : diffusion d'affiches et de dépliants dans les écoles et le monde associatif.
- **Le public** : création et mise en œuvre d'un évènement médiatique.
- **Les décideurs** : organisation d'un cycle de conférences de présentation du sujet.
- **La circulation de l'information** : diffusion d'une brochure explicative, création d'un site internet, gestion de blogs interactifs.
- **L'action de terrain** : actions de lutte contre le décrochage scolaire dans trois communes du Nord-Ouest de Bruxelles.

Colloque

Objectifs du Colloque :

- Réunir les « scientifiques », « acteurs de terrain » et « décideurs » autour d'un travail de réflexion.
- Ce travail de réflexion doit amener à ce que chacun connaisse les « constats constitutifs de la problématique ».
- Publier les actes du colloque afin que les acteurs de terrain aient des documents de référence incontestables à présenter

au public, aux associations de parents, à la presse, etc ...

- Permettre à tous les intervenants de se rencontrer en « lieu et situation neutres ».
- Associer la presse spécialisée à la « découverte scientifique » de la problématique.

Diffusion d'affiches et de dépliants

Objectifs de l'Action :

- Sensibiliser l'ensemble des acteurs et des « clients ».
- Susciter la réflexion chez tous les intervenants et personnes concernées.
- Favoriser le dialogue à l'intérieur des établissements scolaires.
- Permettre la prise de conscience des parents.
- Associer les Fédérations de Pouvoirs organisateurs des établissements scolaires.
- Associer les Fédérations de travailleurs sociaux de terrain.

Évènement médiatique :

Objectifs poursuivis :

- Attirer l'attention des médias tant sur la problématique que sur les actions en cours ;
- Motiver les intervenants à tous niveaux par rapport aux projets d'activités en les faisant participer à une activité de groupe récréative, joyeuse et ludique.

Cycle de conférences

Objectifs poursuivis :

- Faire circuler l'information, humainement, en utilisant la technique du réseau.
- Permettre que des extérieurs posent des questions et débattent du sujet.
- Favoriser la prise de conscience des Rotariens et donc faire

circuler le « questionnement » comme diraient nos amis du Québec.

- Favoriser la diffusion de l'information en milieu scolaire et social.
- Réunir les acteurs des projets et les faire travailler ensemble.

Opusculé à distribuer

Les objectifs de l'action :

- Faire circuler une information scientifiquement correcte et fondée tant sur le plan administratif que juridique.
- Permettre que les participants aux autres actions et aux conférences et débats disposent d'un document synthétique mais clair concernant la problématique.
- Nourrir la réflexion des parents quant à leurs droits et devoirs.
- Permettre aux jeunes « décrochés » ou susceptibles de décrochage, de prendre connaissance d'un canevas de réflexion conçu pédagogiquement, sans intention de « faire la morale ».
- Permettre aux Rotariens, bénéficiaires d'une conférence rotarienne, de disposer d'un texte de référence qui rend plus aisé le message à transmettre.
- Permettre à tous les acteurs de disposer d'un outil pédagogique adéquat.

Action de terrain par le CASG

Objectifs de l'action :

Le lancement d'une permanence spécialisée, d'un trimestriel des "bonnes pratiques", et d'un centre régional de documentation au sein du CASG de Molenbeek.

L'objectif à long terme du plan triennal du Rotary Club de Bruxelles est que la problématique du décrochage scolaire soit systématiquement prise en compte et traitée au niveau des Pouvoirs publics compétents.

Aujourd'hui, le Rotary Club de Bruxelles, en collaboration avec l'ASBL *Pour la Solidarité*, la Fondation Gustave Stoop et de nombreux opérateurs publics et privés, poursuit son action dans la ligne des objectifs tels que définis :

1. Un colloque scientifique s'est tenu le 16 mars 2007.
2. En écho à ce colloque, paraîtra prochainement, dans la Collection de l'ASBL *Pour la Solidarité*, un "opuscule des bonnes pratiques et des actions à mener".
3. La création d'une affiche de sensibilisation des acteurs de terrain (enseignement, social, commerçants,...) sera l'objet d'un concours.
4. L'année 2007/2008 verra l'organisation d'un important « événement médiatique ».
5. L'opuscule et les affiches seront distribués à tous les intervenants éducatifs et sociaux qu'ils soient publics ou privés.
6. Pour ce qui en est du long terme : le lancement d'une permanence spécialisée, d'un trimestriel des "bonnes pratiques", et d'un centre régional de documentation au sein du CASG de Molenbeek.

Il est réjouissant de constater que le mouvement est en marche. Il devrait générer une prise de conscience politique et dans son sillage qu'il faut espérer immédiat, la mise en œuvre des mesures indispensables qui s'imposent.

QU'EST-CE QUE LE ROTARY ?

En février 1905, quatre amis, un avocat, un tailleur, un négociant en charbon et un ingénieur des mines se sont réunis dans un petit bureau à Chicago. Les quatre hommes voulaient agir de manière à promouvoir l'esprit d'amitié et d'entraide entre hommes d'affaires. Pour ce faire, ils décidèrent de se réunir à tour de rôle sur leur lieu de travail. Puis ils convièrent d'autres amis à venir les rejoindre. Sans vraiment s'en rendre compte, ils venaient de créer le premier Rotary.

102 ans plus tard, le Rotary International réunit aujourd'hui plus d'un million deux cents mille membres, répartis dans 168 pays, qui se rassemblent dans un même idéal de service et d'amitié : les Rotariens veulent propager dans leur vie professionnelle une éthique élevée. Ils veulent favoriser la paix et la compréhension entre les peuples, sans distinction de sexe, de race, de langue, de conviction philosophique ou religieuse. Les Rotariens veulent, enfin, partager une amitié basée sur le service à autrui. Le Rotary International a ainsi développé, au cours des années, des actions de grande envergure telle « Polio+ », une campagne de vaccination anti-poliomyélite dans le but d'éradiquer la polio. Plus d'un milliard d'enfants des pays en voie de développement ont ainsi été immunisés.

Le Rotary de Bruxelles est le premier et le plus grand club de Belgique. Né il y a 83 ans, il a accueilli en son sein des personnalités éminentes et compte aujourd'hui près de 150 membres. Comme le Rotary International, il a, au cours de son histoire, contribué au lancement et au développement d'actions, en faveur des jeunes et des personnes défavorisées de la région bruxelloise, ainsi qu'à l'étranger. Pour ne citer que quelques unes, citons le soutien apporté à S.O.S. Jeunes, à la Maison médicale de la Senne, à Solidarité, à COFTeN, aux Relais Enfants-Parents, au Home des Enfants handicapés de Gatagara au Rwanda, et au Silex.

Aujourd'hui, le Rotary de Bruxelles s'est ému devant la violence parmi les jeunes, et par le décrochage scolaire, qui sont les conséquences des situations difficiles auxquelles sont confrontés les jeunes en difficulté sociale.

C'est pourquoi, la Commission Jeunesse de notre club a décidé de mener une action de prise de conscience des décideurs et des citoyens de Belgique sur le thème du Décrochage Scolaire.

Du décrochage à l'accrochage. En guise de conclusion

Anne-Marie Pirard²

« *Le décrochage est un phénomène à l'image des crises d'adolescence : complexe et multidimensionnel* ». Extraite de la contribution de Charles Picqué, cette phrase résume à merveille la complexité de la problématique. Le décrochage est pour certains un bref moment dans une vie où le jeune est, par ailleurs, plutôt bien dans ses baskets, pour d'autres l'aboutissement malheureux de longs processus déstructurants, pour d'autres encore un éloignement qui passe inaperçu ... Dans tous les cas, le décrochage est préoccupant et il doit être pris au sérieux.

Depuis quelques années, diverses réponses sont apportées par les responsables politiques dans l'école elle-même, via le monde associatif, l'aide à la jeunesse ou l'intervention policière.

Ces réponses sont importantes et chacune d'elles a son intérêt. Les différentes contributions de ce cahier le montrent clairement ; mais elles dénoncent explicitement aussi un déficit d'articulations entre les dispositifs, un besoin accru de cohérence.

En guise de conclusion, ce texte se propose, au départ des diverses contributions de ce cahier, de tenter de définir le décrochage, puis de résumer brièvement les diverses réponses qui y sont déjà apportées et, enfin et surtout, d'ouvrir des pistes nouvelles pour plus de cohérence.

² Journaliste.

Des constats qui interrogent

Décrocher, mais de quoi ?

Le décrochage est un phénomène historiquement daté. Certes, il a toujours existé. Mais, longtemps, il n'a pas été considéré comme un problème parce que le marché de l'emploi était en mesure d'absorber de nombreuses personnes peu ou pas qualifiées. Le décrochage est devenu un problème quand, avec l'évolution fulgurante des connaissances et des technologies, on est entré dans une société du savoir. Les exigences de formation ont alors cru considérablement et l'on est entré dans l'ère de la formation tout au long de la vie. L'enseignement s'est, sinon démocratisé, du moins massifié. Les filières d'études se sont multipliées. La scolarité obligatoire a été allongée. Du coup, le système scolaire est devenu la voie normale et souhaitable pour entrer dans la vie professionnelle.

Décrocher, mais comment ?

Le décrochage s'entend donc par rapport à l'école, à l'institution scolaire perçue comme lieu de vie et d'apprentissage « normal » pour les enfants et les adolescents. Cette conception largement dominante dans notre société est intégrée par les enfants eux-mêmes. « *L'enfant sait ce qu'il a à faire* » affirmait Françoise Dolto ; et les enfants et les jeunes d'aujourd'hui savent pertinemment que leur place est à l'école et que l'on attend d'eux qu'ils « travaillent bien » et qu'ils réussissent « pour avoir un diplôme et un (bon) métier » ...

Questions de sens

Le décrochage survient quand l'enfant ou le jeune ne trouve pas - ou plus - de sens à cet apprentissage, qu'il ne se sent plus en capacité ou en mesure d'apprendre - en tout cas d'apprendre comme l'école le demande - ou qu'il est placé dans des circonstances qui lui barrent l'accès à cet apprentissage. Ainsi que l'a souligné Ahmed Medhouné, directeur de Schola ULB, « *le décrochage peut survenir chez tous les*

enfants, dans tous les milieux, mais avec une visibilité accrue dans les milieux plus défavorisés, parce que les familles ne disposent pas des relations et des savoir être nécessaires pour compenser l'écart vis-à-vis de la norme scolaire ».

Des différentes interventions de ce cahier, il ressort que le décrochage peut être temporaire (dû à une perte de confiance en soi, une difficulté familiale, une difficulté amoureuse, de mauvaises relations avec un enseignant...) ; ce sera le cas si le jeune est, par ailleurs, bien « accroché » dans sa famille, avec ses amis, dans ses loisirs... Mais le décrochage peut aussi aller en s'accroissant et se solder par une rupture avec le milieu scolaire.

Décrochage doux et décrochage violent

Le décrochage scolaire a souvent été assimilé à des faits infractionnels (petite délinquance, assuétudes, violence,...). S'il est exact que le décrochage peut mener à ce type de comportements, ce n'est pas toujours le cas, loin s'en faut. Le criminologue Maurice Cornil estime qu'un décrochage peut même être nécessaire et constituer une forme de protection du jeune par lui-même. Encore faut-il, évidemment, que cela ne dure pas.

Une forme banale de décrochage est le « présentisme » : l'enfant, le jeune vient chaque jour à l'école, il est assis tranquillement en classe, physiquement présent, mais son esprit est ailleurs, requis par d'autres préoccupations, d'autres sujets d'intérêt.

Cet aspect du décrochage a longtemps été assez peu pris en considération, tout simplement parce qu'il n'est pas dérangeant. Le décrochage qui se traduit par des comportements perturbateurs dans l'école et dans la société fait davantage désordre, provoque un sentiment d'insécurité. C'est donc sur lui que les responsables politiques ont tendance à vouloir agir d'abord. Mais, selon Maurice Cornil, le décrochage passif qu'est le présentisme est en train de devenir un fléau dans les écoles et doit donc, lui aussi, être pris au sérieux.

Enfin, il existe encore un décrochage quasi invisible dont on parle peu car il n'est pas violent, mais qu'Yves Van de Vloet, directeur de la Prévention dans la zone de police Bruxelles-Capitale-Ixelles, dénonce chaque fois qu'il le peut : ce décrochage frappe un nombre indéterminé de jeunes qui soit ne sont pas inscrits du tout à l'école, soit y sont inscrits sans y être présents : il concerne de très nombreuses jeunes filles retenues à la maison pour des tâches domestiques (nettoyage, repassage, soins aux plus petits...).

Pistes pour une alliance éducative

Ces différents types de décrochage ne demandent pas le même type d'interventions.

Selon leur approche des problèmes, les responsables pédagogiques, les responsables politiques, les associations... l'ont abordé par un biais ou par un autre.

Les différentes contributions de ce cahier détaillent tout ce qui a déjà été réalisé dans l'institution scolaire et autour d'elle :

- Dans l'école, ont été mises en place certaines remédiations destinées aux élèves en difficulté, des expériences de soutien et tutorat par les pairs, des équipes de médiation qu'Ahmad Aminian définit comme « agents de changement ») pour réparer les relations difficiles et parfois même brisées entre élèves et enseignants, entre enseignants et familles, entre élèves, etc.
- En proximité avec l'école, mais pas souvent en relation directe avec elle, le monde associatif travaille à créer du sens, à établir des liens positifs entre l'école et la réalité quotidienne des enfants et des jeunes ; c'est le rôle qu'assument les écoles de devoirs, certaines associations de loisirs, certaines associations en milieu ouvert, ...
- Et puis, viennent les dispositifs policiers et judiciaires avec un double aspect de prévention et de répression. Et une cruelle absence de moyens.

Toutes les actions entreprises ont leur intérêt. Toutes apportent certains résultats. Mais, elles ont trop peu d'occasions de travailler ensemble, d'articuler leurs actions et de les coordonner. Un certain nombre de dispositions sont d'ailleurs différentes en Wallonie et à Bruxelles ... « *Ce qu'il faut aujourd'hui, c'est plus de cohérence* » s'exclament en chœur les différents acteurs. Une formule de la criminologue Christine Dubois résume bien cette aspiration : « *Il faut partir de l'école et constituer autour d'elle une alliance éducative* ».

Pistes pour le système scolaire ...

« *Les jeunes qui décrochent sont perçus comme « étranges » ; pourtant, ils sont révélateurs du malaise de la jeunesse scolarisée. La vraie question qui se pose est celle de l'existence (ou non) d'une irréductible différence entre les jeunes inclus et exclus* » affirme Bernard De Vos, directeur de SOS-Jeunes. « *L'école est-elle vraiment capable de susciter l'adhésion des jeunes, dans un processus long, difficile, dans un monde où l'immédiateté a pris le pas sur la construction patiente ?* » interroge-t-il.

Les nombreuses réformes qui ont bouleversé le système scolaire au cours des dernières décennies ont tenté d'agir sur son fonctionnement, et se sont assez peu interrogées sur son sens, sa finalité. C'est pourtant indispensable pour un « réaccrochage » des jeunes, de tous les jeunes, ceux qui décrochent et tous les autres, accrochés avec plus ou moins d'enthousiasme !

Une école plus équitable

Les écarts entre « bonnes écoles » et « écoles ghettos » caractérisent le système scolaire en Communauté française. Diverses mesures – dont le récent décret « Inscriptions » évoqué dans ce cahier par Marie Arena – ont pour objectif d'assurer plus d'égalité entre les élèves et les établissements. L'hétérogénéité des écoles et des classes est l'une des pistes privilégiées pour atteindre l'équité du système scolaire, en ceci qu'elle brise « l'entre soi », le communautarisme. Mais, ainsi que le souligne Philippe Meirieu, « *Institutionnellement, la question est loin d'être simple (...)* Il faut

donner aux enseignants la formation nécessaire pour qu'ils puissent faire le deuil d'une conception de la classe uniforme où tout le monde progresse au même rythme et fait la même chose en même temps »¹⁷.

Une piste à explorer est peut-être d'arrêter les réformes de structures et de consacrer plus d'énergie et de moyens à former et outiller (en ressources pédagogiques, en ressources d'évaluation, etc.) les enseignants confrontés au défi de l'hétérogénéité.

Une école plus équitable passe également par un enseignement de grande qualité pour tous :

« Le vrai mépris, c'est de faire comme si les jeunes n'étaient pas capables d'accéder à des programmes ayant une véritable exigence culturelle. Or quiconque s'est entretenu un peu longuement avec des adolescents ou des jeunes adultes sait qu'il n'en est rien. Passée la distance affectée à l'égard de tout ce qui peut leur apparaître trop scolaire ou trop « vieux jeu », ils disent, en effet, leur immense intérêt pour les « grandes questions » fondatrices de notre culture. Ils sont même friands d'une réflexion approfondie.. » affirme encore P. Meirieu, se référant à ses nombreux contacts avec des élèves des lycées professionnels français¹⁸.

Un enseignement de grande qualité, c'est donc un enseignement qui fasse sens. Et c'est important pour tous puisque, selon Ahmed Medhoun, *« le décrochage est essentiellement la manifestation d'une absence de sens »*.

Une école, lieu de droit

Le directeur de Schola ULB souligne aussi, avec force, que l'école peut construire quelqu'un, mais peut aussi détruire quelqu'un.

Or, aujourd'hui, l'école reste en partie un espace de non-droit ; c'est ce qui ressort du récent essai d'un sociologue français, Pierre

¹⁷Philippe Meirieu et Jacques Liesenborghs, *« L'enfant, l'éducateur et la télécommande »*, Bruxelles, Labor, « Traces », 2005.

¹⁸ Idem.

Merle¹⁹. L'auteur met en évidence la fréquence des pratiques humiliantes (de l'injure sur la personne au rabaissement scolaire) dans les classes et observe qu'elles touchent essentiellement les élèves faibles. Il n'y a pas lieu de penser que ce soit bien différent dans nos écoles. Or, le sentiment d'incapacité, d'échec, d'humiliation, est un élément déclencheur du décrochage. Il semble donc important de faire de l'école un espace de droit, où chacun - élèves et enseignants- sait des devoirs et des droits, où les règles (sur les retards, les interdits, etc.) soient claires et pareilles pour tous, ...

Francis Tilman et Dominique Grootaers identifient comme facteurs de motivation la perception de ses compétences par la personne, la valeur qu'elle accorde à l'activité (par rapport aux buts qu'elle poursuit) et la contrôlabilité (ou perception du contrôle qu'elle a le sentiment d'exercer sur le déroulement et les conséquences d'une activité d'apprentissage)²⁰.

Ces trois ressorts de l'apprentissage sont essentiels pour la construction des savoirs, mais aussi pour celle des savoir être dans l'établissement scolaire.

... et, avec lui, la société entière

Mais l'école n'est pas toute seule et elle ne peut ni ne doit assumer toutes les responsabilités de l'éducation. Il est donc nécessaire qu'elle travaille en partenariat avec les différentes composantes du milieu associatif, l'aide à la jeunesse et, quand il le faut, avec la police.

Bernard de Vos, directeur de SOS Jeunes, partant du constat que chaque école a des ressources, propose de les objectiver et de voir comment les utiliser pour le plus grand bien de chacun de tous les élèves et, plus encore, de ceux qui risquent de décrocher.

Bien sûr, cela n'est pas simple : que les relations d'aide soient négociées dans l'école et que les différentes approches s'articulent

¹⁹Pierre Merle. *L'élève humilié*, Paris, PUF, Coll. Education et formation, 2005.

²⁰Francis Tilman et Dominique Grootaers, *Les chemins de la pédagogie*, Charleroi, Couleur Livres, 2006.

dans le respect de la déontologie de chaque profession. Cela suppose que les partenaires apprennent à se connaître et à collaborer.

Et il ne faut pas attendre que les problèmes surgissent pour se parler, mais le faire avant pour éviter que les problèmes ne surgissent ...

La difficulté est de construire un projet ensemble, y former les différents professionnels, y associer et en informer les élèves et les familles, ... tout cela demande du temps, énormément de temps. Or c'est ce qui manque le plus à tous les professionnels concernés !

Une dernière piste, mais non la moindre, serait donc d'inscrire dans le « Contrat pour l'école » le temps de concertation non seulement entre les enseignants, mais aussi entre les enseignants et les intervenants extérieurs.

Présentation des auteurs

Ahmad Aminian, Médiateur scolaire à la Ville de Bruxelles, Chercheur au Centre Interdisciplinaire d'histoire des religions et de la laïcité de l'ULB, Islamologue, Philosophe et Cofondateur et Président du Centre Culturel Omar Khayam.

Marie Arena, Ministre-Présidente de la Communauté française chargée de l'enseignement obligatoire et de promotion sociale, Ministre de la Formation de la Région wallonne.

Claude Arnold, Ingénieur, Administrateur-délégué Arch Consult, Président du Rotary Club de Bruxelles.

Chantal Charlier, Directrice de l'AMO «Aide à la jeunesse en quartier populaire», Co-directrice du SAS.

Maurice Cornil, Directeur de la "Maison des Associations, service Simplement une école", Co-directeur du SAS.

Marinette de Cloedt, Échevine de l'instruction publique de la Commune d'Ixelles.

Bernard de VOS, Éducateur spécialisé, directeur de SOS Jeunes-Quartier Libre asbl, Vice-Président du Conseil Communautaire de l'Aide à la Jeunesse. Il est par ailleurs titulaire d'une licence spéciale en islamologie.

Laurence Dufaj, Assistante sociale, Coordinatrice de Centre d' Action Sociale Globale *Solidarité Savoir*.

Séverine Karko, Licenciée en sciences politiques et titulaire d'un DEC en administration publique et d'un Master en politique européenne, Chargée de projets au sein du Think Tank européen *Pour la Solidarité*.

Pascale Labiau, Coordinatrice du DAS.

Ahmed Medhoune, Sociologue, Directeur du département des services à la communauté universitaire, Directeur de Schola-ULB, Échevin de l'Emploi et de la Formation de la Commune de Saint-Josse-Ten-Noode.

Charles Picqué, Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Pouvoirs Locaux, de l'Emploi, des Monuments et sites, de la Rénovation Urbaine, du Logement, de la Propreté Publique et de la Coopération au Développement.

Anne-Marie Pirard, Journaliste spécialiste des questions liées à la jeunesse et à l'enseignement.

Nicolas Roubaud, Ingénieur commercial et de gestion, Directeur de l'ASBL Odyssee.

Philippe Smits, licencié en Philosophie et Lettres de l'Université Libre de Bruxelles, Député bruxellois (1992 à 2004) et Député de la Communauté française Wallonie-Bruxelles. Actuellement et depuis mars 1989, il est le Directeur général de l'Enseignement de Promotion et de Formation continue de l'Université Libre de Bruxelles (EPFC) et de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bruxelles. Il est, par ailleurs, Président de la Commission jeunesse du Rotary Club de Bruxelles.

Denis Stokkink, économiste, ancien conseiller ministériel, Président du Think tank européen *Pour la Solidarité*, chargé d'enseignement dans diverses universités et instituts belges et français. Denis Stokkink s'est spécialisé dans le domaine de la cohésion sociale, et notamment sur les questions d'emploi et affaires sociales, ainsi que d'économie sociale, au niveau européen.

Yves Van de Vloet, Directeur de la Prévention de la Zone de Police Bruxelles Capitale Ixelles.

Marie-Ange Veyckemans, Licenciée en logopédie (ULB), Enseignante Français-langues étrangères et Coordinatrice à l'Institut Technique Cardinal Mercier NDSC.

La Fondation Gustave Stoop

La Fondation Gustave Stoop a pour but de soutenir toute initiative individuelle ou collective d'aide aux personnes en difficulté et particulièrement les jeunes. Elle s'attachera en priorité aux projets émanant d'associations ou de personnes actives à Bruxelles ou autour de Bruxelles et ce, en dehors de toute considération politique ou confessionnelle.

Dans le cadre de la réalisation de son but, la Fondation dispensera les moyens financiers et humains nécessaires à la réalisation de :

- Tout projet d'observation et/ou de recherche permettant d'identifier et de répondre aux manques en matière de promotion sociale ou de prévention.
- Toute initiative permettant à des jeunes en difficulté, défavorisés ou handicapés, de devenir acteurs de leur propre vie, de créer leurs propres ressources ou de concrétiser un rêve.
- Toute initiative citoyenne contribuant au mieux-être.
- Toute campagne d'information, de prévention, ou d'éducation.
- Toute action faisant mieux connaître la fondation et ses missions.
- Toute association ou collaboration avec des institutions ou organismes ayant un but similaire.
- Toute initiative individuelle conforme au but précité.

La Fondation Gustave Stoop a été créée en 2006, à l'initiative de l'asbl Sleep Well- Espace du Marais et du Rotary Club de Bruxelles.

Fondation Gustave Stoop

Rue du Damier, 23 à 1000 Bruxelles

www.fondationgustavestoop.be

Cet ouvrage a été réalisé avec le soutien



Rotary Club de Bruxelles



Fondation Gustave Stoop



Ministre-Président de la Région Bruxelles-Capitale



la Direction générale de la Culture – Service général de la Jeunesse et de l'Éducation permanente du
Ministère de la Communauté française de Belgique